

COMPTE ADMINISTRATIF

2022

CONSEIL DE MÉTROPOLE 1^{ER} JUIN 2023



Montpellier
Méditerranée
Métropole

INTRODUCTION

2022 s'inscrit dans le respect des trois leviers de la stratégie financière que la Métropole a acté pour ce mandat :

- Maîtriser la section de fonctionnement avec le maintien d'un taux d'épargne brut élevé, (objectif minimum : supérieur à 12%), soit **21,3% en 2022**
- Libérer nos capacités par une gestion rigoureuse de la dette avec le maintien d'une capacité de désendettement inférieure à 12 ans, soit **6,2 ans en 2022**
- Investir pour le long terme dans le cadre d'une ambitieuse programmation pluriannuelle d'investissements (PPI) : cette programmation de 2,5 Milliards d'euros a été adoptée pour la période 2021-2026.

2022 a été une année au service des métropolitains : la Métropole a agi pour la préservation du pouvoir d'achat des habitants, notamment par l'élargissement de la **gratuité des transports publics** les week-ends pour tous les métropolitains à la gratuité permanente pour les moins de 18 ans et les plus de 65 ans, et en faveur de l'emploi avec une politique d'investissement volontariste qui s'est traduite, en 2022, par un niveau de **dépenses d'équipement (314 M€)**, jamais atteint depuis 2009.

314M€ dépenses d'équipement 2022

- +38% par rapport à 2021
- +59% par rapport à 2019

En 2022, la Métropole a également subi et absorbé les premières conséquences de la guerre en Ukraine avec le début du choc énergétique, la hausse des taux d'intérêt et la montée de l'inflation dans une période post crise sanitaire.

Table des matières

A.	Le contexte et l'équilibre du Compte Administratif 2022	4
	Compte administratif 2022 – Exécution par section	4
	Une épargne conjoncturellement haute	6
	Les grands agrégats du compte administratif 2022	8
B.	Les réalisations thématiques 2022	10
	Mieux se déplacer	11
	Les mobilités douces et alternatives, priorités de notre équipe	12
	Une mobilité routière plus sûre et concertée	17
	Mieux soutenir l'activité du territoire	19
	Investir dans l'innovation	20
	... et répondre aux besoins de entreprises et des artisans	22
	Mieux gérer le cycle de l'eau	23
	L'assainissement	24
	Gérer les risques majeurs et préserver les milieux aquatiques (GEMAPI)	25
	Mieux préserver notre environnement	26
	Agroécologie et espaces naturels	27
	Déchets : accompagner les bonnes pratiques	28
	Une Métropole exemplaire	30
	Une Métropole sportive et culturelle	31
	Sports	32
	Culture	34
	Une Métropole plus solidaire	36
	Une Métropole plus solidaire de ses habitants	37
	... Et de ses communes	38
C.	Les ressources du Compte Administratif 2022	39

1.	Les recettes de fonctionnement du budget principal	39
	Impôts et taxes.....	40
	Les autres recettes de fonctionnement.....	43
2.	Les recettes d'investissement du budget principal	44
D.	Les emplois du Compte Administratif 2022	46
1.	Les dépenses de fonctionnement du budget principal.....	46
	Les charges de fonctionnement courant.....	47
	Les charges de personnel	49
	Les charges financières.....	51
	Les autres charges.....	53
	Les reversements de fiscalité.....	53
2.	Les dépenses d'investissement.....	54
	Annexe 1 – Tableaux CA2022 des budgets annexes	59
	Annexe 2 – Miroir 2022 Ville de Montpellier/Montpellier Méditerranée Métropole	63
	Annexe 3 – Synthèse des mutualisations de personnel en 2022	65
	Annexe 4 – Informations relatives aux dépenses à vocation touristique	67
	Annexe 5 – Informations relatives aux dépenses liées à GEMAPI en 2022	68
	Annexe 6 – Etat des principaux comptes de bilan	69
	Annexe 7 – Bilan de la dette au 31/12/2022 (avec budget annexe assainissement)	70
	Annexe 8 – Tableau de réalisation des PUP en 2022.....	76
	Annexe 9 – Annexe patrimoniale – Etat des contrats de partenariat public privé.....	78
	Annexe 10 – Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 au CA2022	79
	Annexe 11 – Présentation brève et synthétique du Compte Administratif 2022.....	81

A. Le contexte et l'équilibre du Compte Administratif 2022

Compte administratif 2022 – Exécution par section

Section de fonctionnement Budget Principal 2022

Recettes		Dépenses	
Recettes Réelles de Fonctionnement : 647,6	Fiscalité 440,9	Charges de personnel 125,9	Dépenses Réelles de Fonctionnement : 509,9
	Attributions de compensation communes/ dotation de compensation département 64,1	Charges à caractère général 187,9	
	Dotations et compensations Etat 59,6	Subventions, contributions 154,4	
	Produits des services 44,7	Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources 18,6	
	Autres recettes (subventions, loyers, redevances...) 38,3	Attributions de compensation, Dotation de solidarité communautaire 3,5	
		Autres charges 1,7	
		Intérêts 17,9	
	Epargne Brute 137,7		

Section d'investissement Budget Principal 2022

Recettes		Dépenses		Dépenses réelles d'investissement : 405,9
Epargne Brute 137,7		Remboursement du capital de la dette 49,8		
Emprunts 96,4		Refinancement et prêt revolving 32		
Refinancement et prêt revolving 40		Autres 10,4		
Subventions 43,7		Dépenses d'équipement 249,2		
Autres recettes 36,4		Subventions d'investissement 64,5		
Attribution de Compensation d'Investissement 17,1		Résultat de l'exercice 112,9		
Excédent fonctionnement capitalisé 147,5		Résultats antérieurs reportés fonctionnement/investissement -88,5		
Recettes réelles d'investissement : 381,1		Résultat de clôture 24,4		
		Solde RAR fonctionnement/investissement -1,3		
		Résultat net 23,1		

Une épargne conjoncturellement haute

3M PRINCIPAL - CHAÎNE DE L'ÉPARGNE				
Chaîne de l'épargne en M€	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evolution
Recettes de fonctionnement	576	603	648	7,4%
- Dépenses de fonctionnement (hors intérêts)	449	451	492	9,1%
EPARGNE DE GESTION	127	152	156	2,5%
- Intérêts (comptes 66, hors remboursements anticipés)	17	16	18	10,5%
EPARGNE BRUTE	110	136	138	1,6%
Remboursement du capital de la dette (hors remboursements anticipés et revolving)	49	51	50	-2,1%
EPARGNE NETTE	61	85	88	3,8%
Encours de dette au 31/12 en M€	802	802	852	6,2%
Epargne brute en M€	110	136	138	1,6%
CAPACITE DE DESENETTEMENT EN ANNEES	7,3	5,9	6,2	4,5%

L'épargne est en légère hausse malgré une tendance d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement plus importante (+9,1%) que celle des recettes réelles de fonctionnement (+7,4%), elle bénéficie en effet d'une progression en volumes des recettes de fonctionnement (+45 M€) plus élevée que celle des dépenses de même nature (+41M€). **Le taux d'épargne s'élève à 21,3% en 2022.**

La dynamique des recettes de fonctionnement de l'exercice 2022 est principalement portée par :

- une hausse des produits des services, consécutive à la fin des effets de la crise sanitaire,
- la progression du produit fiscal (dynamique des bases fiscales et du versement mobilités malgré les aléas auxquels il est soumis).

Les dépenses réelles de fonctionnement progressent aussi fortement en 2022 :

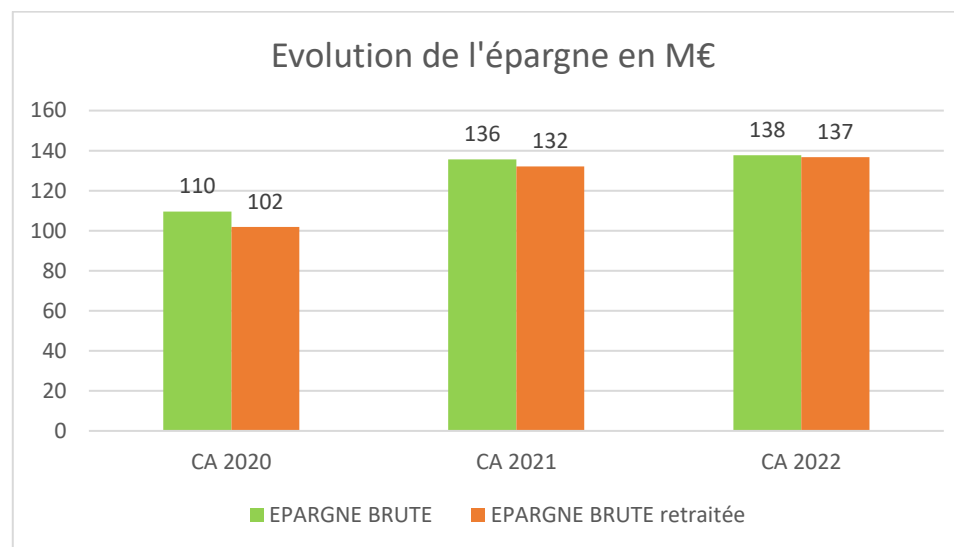
- elles sont impactées par les premiers effets de la conjoncture internationale actuelle qui conduit à une augmentation sans précédent des prix des matières premières (forte progression de l'inflation, hors dépenses énergétiques dont l'impact sera concentré sur 2023),
- elles intègrent également la revalorisation du point d'indice et la mise en place du nouveau régime indemnitaire intervenues en milieu d'année,

- elles sont enfin majorées d'éléments exceptionnels intervenus sur 2022 (reprise du résultat du budget eau transféré à la Régie des Eaux pour 3,7M€), de la pleine reprise de l'activité post COVID-19 (manifestations et activités des services) et de dépenses affectant la DSP Transport (compensation de la gratuité des moins de 18 ans et plus de 65 ans en année pleine et fréquentation toujours en deçà de son niveau d'avant crise sanitaire).

Les dépenses d'équipement de l'exercice 2022 s'élèvent à 314 M€, elles sont en progression continue par rapport à 2019 (+59%) et 2021 (+38%).

L'encours de dette s'élève à 852 M€ au 31 décembre 2022, il est en hausse de 6,2%. Malgré cette hausse, la progression concomitante de l'épargne brute neutralise pour partie celle de la capacité de désendettement qui passe de 5,9 ans à 6,2 ans. Cette dernière se maintient ainsi sur un niveau qui continue de traduire une bonne solvabilité du budget principal.

Comparatif de l'évolution de l'épargne brute du budget principal sans et avec retraitement des dépenses et recettes exceptionnelles :



Ce niveau élevé d'épargne contribue largement sur l'exercice au financement des dépenses d'équipement, limitant ainsi le besoin de recours à l'emprunt.

Les tableaux du CA2022 des budgets annexes et du budget consolidé sont présentés en annexe 1.

Les grands agrégats du compte administratif 2022

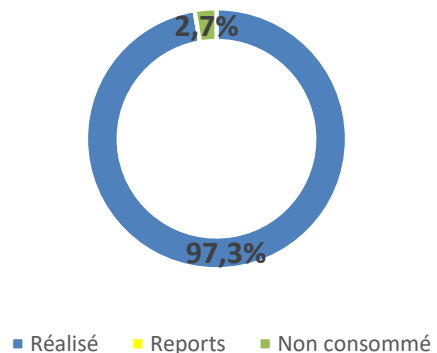
Les résultats du compte administratif 2022 s'établissent ainsi :

Résultats	CA 2021	CA 2022
Résultat de fonctionnement de l'exercice	131,3	118,7
Résultat d'investissement de l'exercice	-95,2	-5,9
Résultat de l'exercice	36,2	112,9
Reports à nouveau en fonctionnement (002)	41,4	30,2
Reports à nouveau en investissement (001)	-24,0	-118,6
Résultat de clôture	53,7	24,4
Solde des restes à réaliser à reporter en n+ 1 en fonctionnement	0,0	0,0
Solde des restes à réaliser à reporter en n+ 1 en investissement	-28,4	-1,4
Résultat net	25,3	23,1

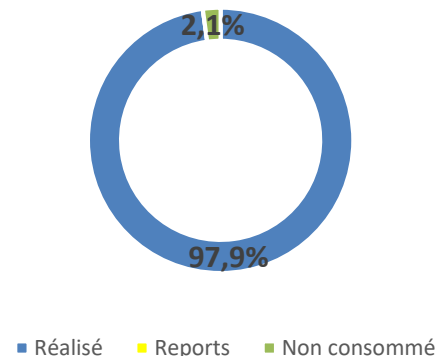
Taux de réalisation du compte administratif 2022 :

Les taux de réalisation du budget principal sont présentés ci-dessous ; à noter que le taux de réalisation des dépenses d'équipement augmente de +11 points, il passe ainsi de 65% en 2021 à 76% en 2022 :

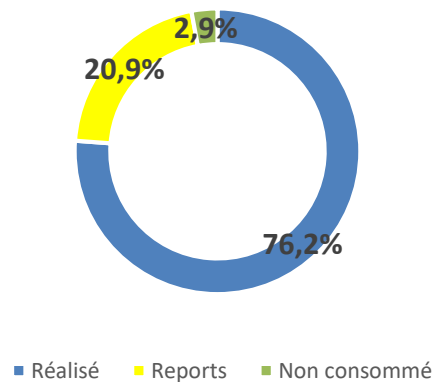
Réalisation des dépenses de fonctionnement 2022



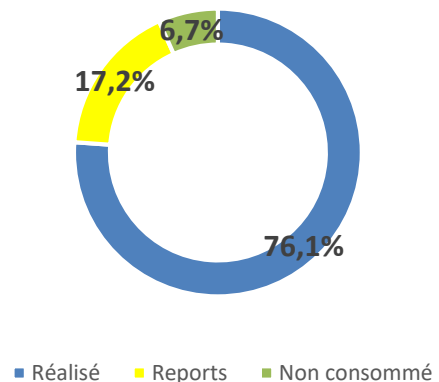
Réalisation des recettes de fonctionnement 2022



Réalisation des dépenses d'équipement 2022



Réalisation des recettes d'investissement 2022



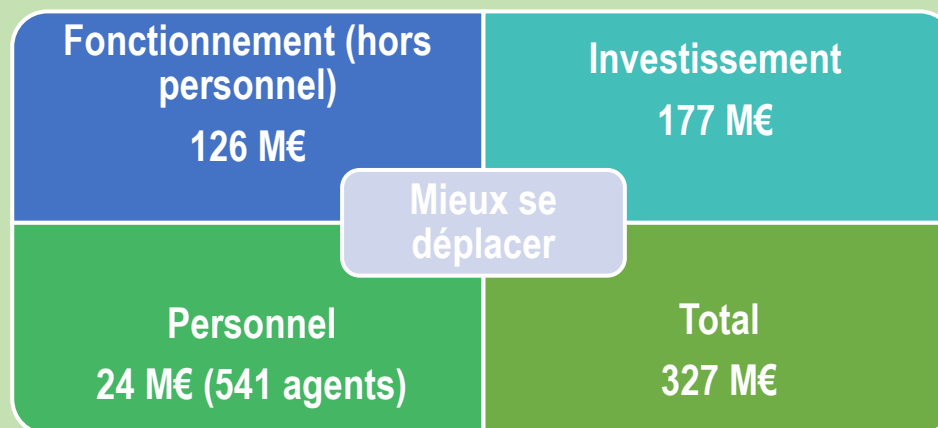
B. Les réalisations thématiques 2022

Les réalisations 2022 de Montpellier Méditerranée Métropole s'articulent autour de six orientations :

- **Mieux se déplacer**
 - Les mobilités douces et alternatives, priorités de notre équipe
 - Une mobilité routière plus sûre et concertée
- **Mieux soutenir l'activité du territoire**
 - Investir dans l'innovation
 - Répondre aux besoins des entreprises et des artisans
- **Mieux gérer le cycle de l'eau**
 - Assainissement
 - Protéger contre les risques - GEMAPI
- **Mieux préserver notre environnement**
 - Agroécologie et espaces naturels
 - Déchets : accompagner les bonnes pratiques
 - Une Métropole exemplaire
- **Une Métropole sportive et culturelle**
 - Sports
 - Culture
- **Une Métropole plus solidaire**
 - Avec ses habitants
 - Avec ses communes

Mieux se déplacer

Au travers de cette première orientation, le compte administratif 2022 a répondu au défi de la transition écologique. Cela passe par le développement de toutes les mobilités et l'aménagement durable du territoire et des espaces publics.



Gratuité des transports publics le weekend pour tous et en semaine pour les -18 et +65 ans

Ligne 5 de tramway

APCP "Mobilités Actives"
150M€

Les mobilités douces et alternatives, priorités de notre équipe



**Gratuité des transports publics:
Le week-end pour tous
En semaine pour les moins de 18
ans et les plus de 65 ans**

**Autorisation de programme
« Mobilités Actives »
150M€**

Après la mise en place de la gratuité les week-ends pour tous les métropolitains fin 2020 et la mise en place de la gratuité des transports publics pour les moins de 18 ans et les plus de 65 ans en septembre 2021, la Métropole termine avec le déploiement de la gratuité permanente pour tous les habitants de la Métropole dès le 21 décembre 2023.

Notre collectivité a fait le choix de la transition écologique et de la préservation de la santé de nos populations tout en assurant les mobilités pour tous. Nous répondons ainsi au défi climatique que nous devons relever et participons à l'amélioration du pouvoir d'achat de nos concitoyens.

L'année 2022 a encore été marquée par les travaux de la ligne 5 et les études pour les futures lignes de bus à haut niveau de service.

Actions 2022 :

Moderniser notre réseau de tramway

- Etudes et travaux ligne 5 : **32,8 M€** dans le cadre d'une AP de 418 M€
- Acquisition de matériel roulant tramway : **16,5 M€** dans le cadre d'une AP de 180M€
- Nouveau dépôt : **8,2 M€**



Améliorer notre réseau de transport publics

- Acquisition de trois bus au GNV pour renouveler le parc bus urbains : **1,7 M€**
- Délégation de service public du réseau de transports collectifs de Montpellier à TAM : **72,9 M€** pour l'exploitation, la gestion et la maintenance du réseau (fonctionnement), dont 9,6M€ de compensations liées aux tarifications sociales, et 9,3 M€ de compensation liée à la gratuité des transports le weekend et **12 M€** pour les investissements sur le réseau
- Bustram : **2,3 M€** dans le cadre d'une AP de 106M€
- Accessibilité : **2,3 M€** (travaux et soutien au GIHP)

Développer les mobilités alternatives

- Cyclistes et piétons : **22 M€ sur AP** (aménagement pistes cyclables, opérations de sensibilisation et d'apprentissage du vélo à l'école, aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique pour les métropolitains, jalonement, stationnement et stations de comptage...)
- Jalonement directionnel : **1,3 M€** (maintenance et nouvelles implantations d'équipements, schéma directeur du jalonement touristique)
- Covoiturage : **1 M€** (animation, cofinancements, travaux aires)

Rénover et embellir les espaces publics piétons du Cœur Métropole: 4,4 M€

- Comédie Esplanade Triangle-Foch Peyrou Arceaux

**Aides aux VAE: 7,5 M€
soit 12 348 vélos achetés avec
l'aide de la Métropole**



Une mobilité routière plus sûre et concertée



Un service public co construit avec chaque commune du territoire

La compétence voirie et espace public comprend l'aménagement, la gestion et l'exploitation et le nettoyage de la voirie, des espaces verts attenants et des plantations d'alignement, des équipements de la route et des ouvrages d'art. Elle s'exerce sur près de **2270 kilomètres de voirie** dont 82% proviennent des communes et 18% du département.

Dans le cadre du plan zéro-carbone que nous mettons en œuvre sur ce mandat la Métropole promeut les mobilités actives notamment autour de la marche, du vélo et des Personnes à Mobilité Réduite afin de ré équilibrer les espaces publics métropolitains.

Actions 2022 :



Insuffler une nouvelle dynamique sur les 6 pôles territoriaux : 50 M€ (investissement)

- Pôle Voirie « Plaine ouest » : **5,1 M€** (dont rue du Stade à Lavérune, chemin de Létagnes à Fabrègues, aménagement cyclable chemin de Bugarel à Saint Jean-de-Védas...)
- Pôle Voirie « Piémont et Garrigues » : **3,6 M€** (dont parvis de l'Ecole élémentaire à Murviel, aménagement Rue Porche et Planel à Grabels, ...)
- Pôle Voirie « Vallée du Lez » : **7,5 M€** (dont Mendrous et Sablassou à Castelnau-le-Lez, boulevard Liberté-Paraguay-Cabriès à Clapiers, avenue de Vendargues à Jacou ...)
- Pôle Voirie « Cadoule et Bérange » : **6 M€** (dont parking des Libertés à Castries, avenue du 8 Mai 1945 à Vendargues, Azerolles et Grives à Saint Drézéry...)
- Pôle Voirie « Littoral » : **6,4 M€** (dont aménagement entrée ZAE Puech Radier à Lattes, réaménagement carrefour des plages à Pérols, rue de la Brèche et rue des pêcheurs à Villeneuve-les-Maguelone...)
- Pôle Voirie « Montpellier » : **21,4 M€** (dont programmes chaussées et trottoirs, pistes cyclables Pierre Causse et Pompignane, quartiers apaisés Dubout...)

Préserver la qualité de l'espace public : 26,4 M€ pour le nettoyage des pôles territoriaux

Financer des projets structurants du plan d'urgence Mobilités Zéro-Carbone:

- Recalibrage de la RM5 Cournonsec Montbazin: **2 M€**
- Traversées de Sussargues/Restinclières : **0,3 M€**
- RM612 fluidification La Lauze : **0,2 M€**

Programmer la remise à niveau du patrimoine d'ouvrage d'art : 1,4 M€

Investir sur les fonds propres de La Métropole:

- Mise en sécurité et conformité des réseaux d'éclairage public des communes, accompagnement extinction : **4,1 M€**
- Amélioration de la sécurité routière sur les axes de la Métropole les plus accidentogènes, (dont la RM986) : **0,6 M€**

Participation aux grandes infrastructures : 0,1M€

- Ligne ferroviaire Nîmes-Montpellier-Perpignan
- Contournement de Montpellier



Mieux soutenir l'activité du territoire

Le compte administratif a continué à soutenir l'innovation et l'activité économique du territoire.



ZAC Cambacérés

Création de l'agence de développement économique

« Montpellier Med Vallée »

Investir dans l'innovation ...



Création de l'agence de
développement économique

Après la crise sanitaire, une crise économique s'est installée en 2022 avec le ralentissement de la croissance en lien avec la forte montée de l'inflation, la flambée des prix de l'énergie et l'augmentation du niveau des taux d'intérêts.

La Métropole de Montpellier doit savoir faire face au défi économique, être à la hauteur des enjeux de soutien à tous les acteurs de l'économie et l'innovation.

Dans ce cadre la Métropole de Montpellier a souhaité se doter d'une politique innovante de développement et de coopération économique répondant ainsi aux grands enjeux du mandat que sont l'emploi et la transition sociétale. Elle a créé une agence qui porte l'ambition d'accélérer le développement économique et de l'emploi du bassin de vie pour devenir un grand territoire d'entrepreneuriat et d'innovation d'Europe.

Actions 2022 :

Accélérer pour lever les freins et booster la création et la croissance des entreprises : 0,7 M€

- Plusieurs sites d'incubation et d'accueil d'entreprises en accélération : Cap Alpha, Cap Oméga, BIC Mosson, hôtel de l'innovation et MIBI
- Label French Tech : soutien à la filière de l'économie numérique



Soutenir l'Enseignement supérieur et la recherche (CPER ESRI) : 1 M€

Agir en faveur de l'insertion et de l'emploi : 1,5 M€

- Plateforme collaborative clauses sociales, soutien aux structures

Promouvoir l'innovation :

- Participation et acquisition Halle de l'innovation Cambacérés : **15 M€**
- Cité Intelligente (stratégie d'inclusion numérique, projet HUT, démonstrateur ville durable): **0,8 M€**

Créer une « Montpellier Med Vallée » : 0,7 M€

Pôle d'excellenceS mondial en Santé globale (One Health de l'OMS) au croisement des domaines de la Santé, de l'Alimentation, de l'Environnement au Nord du territoire.

Faire du tourisme un moteur de l'économie locale : 2,8 M€

- Office de tourisme métropolitain (subvention de fonctionnement): 2,4 M€
- Tourisme d'affaires (congrès) : 0,4 M€



... et répondre aux besoins de entreprises et des artisans



Action foncière et immobilière à destination des entreprises et artisans

Actions 2022 :

Aménager le territoire

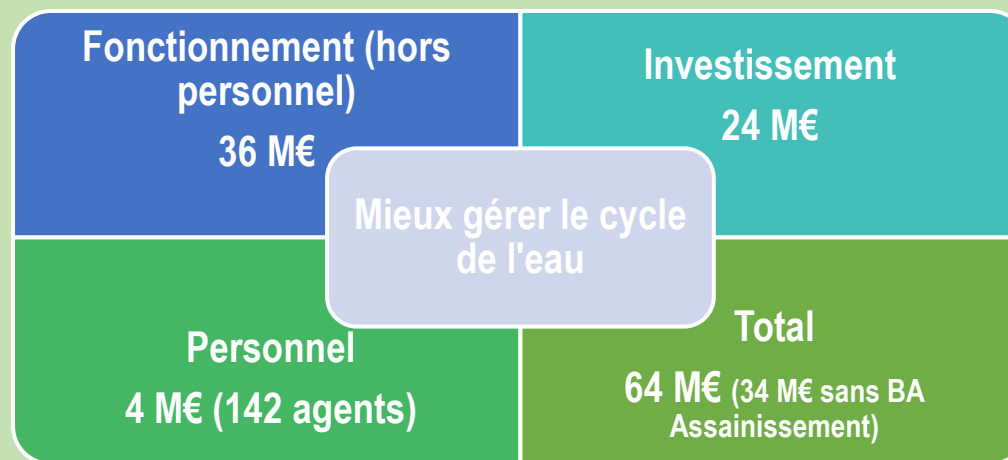
- Mandats et concessions d'aménagement : **6,4 M€** (Ode à la Mer, ZAC Cambacérès, Requalification Lauze et Lauze est à Saint-Jean-de-Védas, Parc du Salaison à Vendargues, ZAC Charles Martel extension à Villeneuve-lès-Maguelone, Mijoulan Naussargues)
- Etudes d'aménagement de parcs d'activité : **0,3 M€**

Poursuite de l'Action foncière et immobilière d'entreprise et d'artisanat : **3,5 M€**

La maîtrise foncière est un préalable indispensable afin de porter les ambitions de la nouvelle mandature dans l'ensemble des politiques publiques jugées prioritaires pour la durée du mandat.

Mieux gérer le cycle de l'eau

Le compte administratif comporte des actions en faveur de l'assainissement géré en budget annexe, et des opérations de protection contre les risques gérés sur le budget principal.



APCP "Modernisation MAERA"
110M€

PAPI Lez Basse vallée de la Mosson: Fabrègues, Grabels, Juvignac

Schéma hydraulique du Verdanson à Montpellier : protection du CHU

L'assainissement



Transfert de l'assainissement à la Régie des Eaux au 1er janvier 2023

Budget annexe
Assainissement 30 M€

- Fonctionnement (hors personnel) 13 M€
- Personnel 3 M€ (60 agents)
- Investissement 14 M€

Actions 2022 :

Passage de l'assainissement en régie :

Le conseil métropolitain du 23 mars 2021 a acté le choix d'une gestion en régie de l'assainissement au 1^{er} janvier 2023, par une extension du périmètre de compétences de la Régie des Eaux actuelle. Cette décision permettra de garantir la transparence et la maîtrise du prix de l'eau, d'assurer une gestion durable de la ressource et de garantir une gestion du service de proximité.

Moderniser l'assainissement : 14 M€ de travaux d'investissement dans les communes

- Extension de réseaux : **1,5 M**
- Renouvellement de réseaux : **9,3 M€**
- Ouvrages (Murviel-les-Montpellier, Saint-Georges-d'Orques) : **0,1 M€**

Améliorer les rendements de la station d'épuration MAERA : 1,7 M€

Travaux dans le cadre d'une autorisation de programme de 140M€ pour adapter la capacité de traitement aux nouvelles exigences de protection du milieu naturel et d'augmentation de la population des communes reliées à la station.

Gérer les risques majeurs et préserver les milieux aquatiques (GEMAPI)



La Métropole finance des structures et investissements pour protéger la population

7,8M€ de dépenses financées par la taxe GEMAPI mandatées en 2022	Recettes de la taxe GEMAPI en 2022
2,6M€ en fonctionnement	5M€
5,2M€ en investissement	

Actions 2022 :

Prévenir les risques majeurs et préserver les milieux aquatiques : 11,2 M€ (investissement et fonctionnement dont 7,8M€ financés par la taxe GEMAPI)

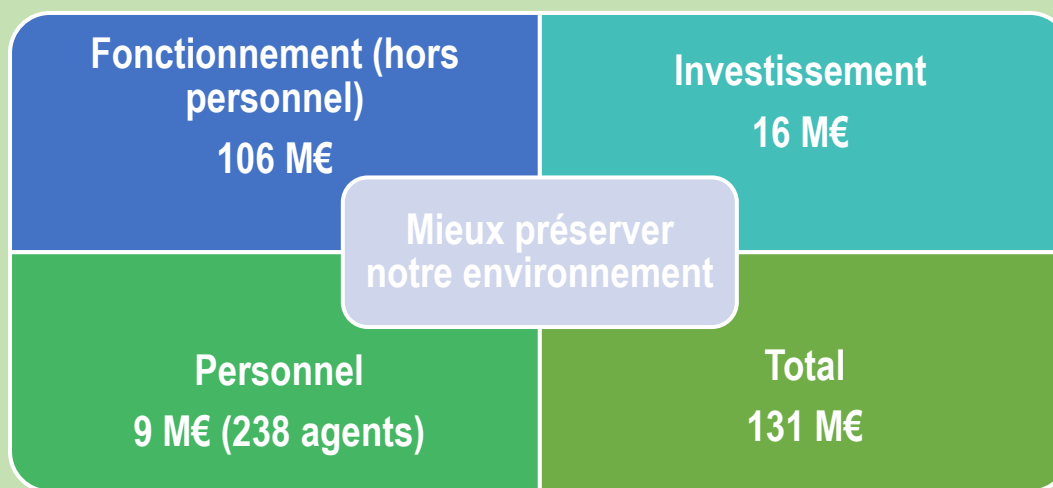
- PAPI Lez Basse vallée de la Mosson : Coulazou à Fabrègues, Rieumassel à Grabels et Mosson à Juvignac
- Schéma hydraulique du Verdanson à Montpellier : travaux protection du CHU, bassin de Gimmel
- Restauration écologique des cours d'eaux et modernisation des ouvrages hydrauliques
- Protection contre la submersion marine, protection du trait de côte et restauration du cordon dunaire à Villeneuve-Lès-Maguelone
- Etudes stratégiques, alerte et gestion de crise

Participer à la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

- Contribution 2021 de fonctionnement au SDIS : **17,5 M€** (fonctionnement)
- Maintenance et travaux de création ou remplacement des poteaux incendie et d'extension de réseaux : **1,2 M€**

Mieux préserver notre environnement

La Métropole a conduit des actions en faveur de l'agroécologie, des espaces naturels et des déchets et a voulu être exemplaire en matière d'environnement.



Rénovation thermique et énergétique des bâtiments métropolitains

Compostage de proximité des bio déchets et déchets verts

Action foncière en matière agricole

Agroécologie et espaces naturels



La Métropole agit pour la préservation de ses espaces agricoles et naturels

Actions 2022 :

Poursuite de l'Action foncière et immobilière en matière agricole: 2,1 M€

Développer une politique agro écologique et alimentaire : 0,7 M€ (fonctionnement et investissement)

- Animations, études et subventions dans le cadre de la candidature au plan de relance - Mesure 13 pour les projets alimentaires territoriaux – PAT

Préservation des parcs, espaces verts et renouvellement du patrimoine végétal

- Végétalisation de la Métropole: **0,2 M€** (dont AP de 2M€)
- Entretien patrimoine végétal Ville de Montpellier : **2,1 M€** (fonctionnement)

Déchets : accompagner les bonnes pratiques



Gestion déchets : 99 M€
Fonctionnement (hors personnel) 87 M€
Personnel 8 M€ (218 agents)
Investissement 4 M€

La fermeture du casier de Castries a rendu caduque l'ancien modèle de financement de la compétence déchets, financement devenu peu à peu insoutenable en raison de l'exportation du traitement d'une partie de ces derniers. Une réflexion destinée à retrouver un équilibre dans la gestion de cette politique s'est donc imposée.

De cette réflexion est née une nouvelle stratégie axée sur la réduction du surcoût constaté depuis 2019 et sur un retour à l'équilibre dans la gestion de cette politique, incluant la nécessité de faire évoluer le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères dès 2021.

Enfin il a été décidé de réfléchir à la diminution du coût global de ces déchets pour le territoire et à la gratification des efforts de ceux qui trient le mieux à travers la stratégie « Zéro déchet ».

Actions 2022 :



Organiser une collecte vertueuse des déchets

- Contrat de collecte 2022 (fonctionnement) : **24,3 M€**
- Rénovation des déchèteries : **1,3 M€**
- Colonnes d'apport volontaire (emballages, papier, verre), conteneurs enterrés et bacs roulants : **1 M€**
- Nouveaux véhicules de collecte (GNV) : **0,1 M€**

Améliorer le traitement des déchets

- Transport et prise en charge extérieure des déchets (fonctionnement) : **22,8 M€**
- Dernière phase d'aménagement d'Ametyst : **0,2 M€**
- Aménagement final du casier 2 de Castries : **0,7 M€**
- Plateforme et composteurs bio déchets : **0,2 M€**

Prévenir et sensibiliser pour un meilleur tri : **0,5 M€** (fonctionnement)

- Actions de promotion de l'éco consommation : réemploi, réutilisation, recyclage, ressourceries
- Actions de sensibilisation auprès des écoles et des usagers : animations auprès des scolaires et des agents des collectivités, communication autour du geste de tri dans les immeubles collectifs
- Développement du compostage individuel, en pied d'immeuble, en établissement (écoles et entreprises) et de quartier



Une Métropole exemplaire



Flotte de véhicules métropolitains décarbonés
3,5 M€
soit 40 véhicules électriques
(et 34 Vélos à Assistance Electrique)

Actions 2022 :

Rénovation thermique et énergétique des bâtiments métropolitains: 1,4 M€

Flotte de véhicules métropolitains décarbonés : 3,5 M€ (AP de 11,5M€)

Projets d'énergies renouvelables: 0,5 M€

- Etudes et réalisation d'installations photovoltaïques
- Extension des réseaux électriques

Une Métropole sportive et culturelle

Le compte administratif a favorisé aussi l'épanouissement des habitants par la promotion du sport et de la culture.



Notre projet finaliste pour la Capitale Européenne de la Culture 2028

Soutien aux clubs et manifestations sportives

Soutenir les festivals et les manifestations culturelles

Sports



La Métropole promeut la pratique sportive avec un maillage d'équipements répartis sur tout son territoire

La Métropole a apporté son soutien à l'organisation des manifestations sportives de niveau local, national et international en 2022 et a poursuivi son action en faveur des clubs de haut niveau et associations sportives.

Sports : 43 M€

- Fonctionnement (hors personnel) 18 M€
- Personnel 13 M€ (328 agents)
- Investissement 12 M€

Coût total fonctionnement des équipements sportifs en 2022 :

Structure	Dépenses (inclus personnel)	Recettes	Coût net 2022
Piscines	9,9M€	2,7M€	7,2M€
Stades, Palais des Sports	2,5M€	1,8M€	0,7M€
Patinoire	0,3M€	0,1M€	0,2M€

Actions 2022 :

Améliorer le réseau des piscines

- Réhabilitation du Centre Nautique Neptune dans le quartier de la Mosson, de la piscine Jean Taris en quartier ciblé politique de la Ville et de la piscine Pitot à Montpellier : **0,4 M€**
- Maintenance et fonctionnement des 14 piscines du réseau : **2,3 M€** dont 1 M€ pour la Piscine Olympique d'Antigone à Montpellier
- Travaux d'amélioration des 14 piscines du réseau : **2,2 M€**

Créer un parc Multi-glisse à Baillargues

Aménagement d'un espace de loisirs pour la pratique des sports de glisse (télési nautique, wakeboard) et les activités de pêche : **3,1 M€**

Rénover les stades et palais des sports

- Entretien et travaux dans le complexe Yves du Manoir : **1,1 M€**
- Entretien et travaux du Stade de la Mosson : **1,4 M€**
- Entretien et travaux du Palais des Sports Renée Bougnol : **0,5 M€**

Programmer la mise aux normes accessibilités des équipements sportifs : **0,7 M€** (AP de 5,8 M€)

Promouvoir le développement du sport

- Subventions de fonctionnement aux clubs : **9,3 M€**
- Prestations de service (fonctionnement) : **3,6 M€**



Culture



Un soutien aux équipements et aux acteurs de la culture qui sont une richesse de notre territoire

La candidature de notre Métropole est retenue pour le second tour parmi les quatre finalistes au titre de Capitale Européenne de la Culture 2028. Elle porte ce projet avec la Ville de Montpellier et les intercommunalités voisines, la Ville de Sète et Sète Agglopôle Méditerranée, la Communauté de communes du Pays de Lunel, la Communauté de communes du Grand Pic-Saint-Loup et l'Agglo Hérault Méditerranée, ainsi que le Département de l'Hérault et la Région Occitanie. A travers cette démarche de co-construction de notre candidature en lien avec tous les secteurs artistiques, culturels, éducatifs, sociaux et patrimoniaux, c'est la volonté de construire un projet qui favorise les relations horizontales entre les différents acteurs politiques, citoyens et professionnels de notre territoire. Pour notre métropole, l'art et la culture sont des vecteurs puissants de liens, de sens et de désir pour affronter les grands défis de notre époque, le défi climatique et le défi démocratique.

Culture : 75 M€

- Fonctionnement (hors personnel) 39 M€
- Personnel 27 M€ (743 agents)
- Investissement 9 M€

Coût total fonctionnement des équipements culturels en 2022 :

Structure	Dépenses (inclus personnel)	Recettes	Coût net 2022
Médiathèques	15,9M€	0,5M€	14,4M€
Musée Fabre	7M€	0,8M€	6,2M€
CRR/Cité des Arts	7,2M€	0,6M€	6,6M€
Ecolothèque	2M€	0,4M€	1,6M€
Musée Lattara	1,1M€	0,1M€	1M€

Actions 2022 :

Favoriser l'accès à la culture avec le réseau de lecture publique

- Budget de fonctionnement du réseau de 15 médiathèques métropolitaines (hors masse salariale) : **3,3 M€**
- Travaux d'intégration de la médiathèque Federico Fellini au sein de la médiathèque Emile Zola : **0,4M€**

Mettre en avant l'art public avec le Centre d'Art Contemporain

Subvention à l'établissement : **3,2 M€** (intègre la participation versée auparavant à l'ESBAMA à 1,6M€)

Construire un nouveau Conservatoire à Rayonnement Régional :

- Travaux de construction avenue du professeur Grasset à Montpellier : **3,2 M€**
- Acquisition de matériel de musique : **0,2 M€**
- Budget de fonctionnement (hors masse salariale) : **7,2M€**

Poursuivre la politique ambitieuse d'expositions du Musée Fabre

- Fonctionnement (frais de personnel, gardiennage, entretien): **7 M€**
- Investissement (achat d'œuvres, réaménagements) : **1,7 M€**

Offrir un espace pédagogique pour la jeunesse avec l'Ecolothèque :

2 M (fonctionnement, travaux, équipements)

Soutenir les festivals et les manifestations culturelles : 20,6 M€

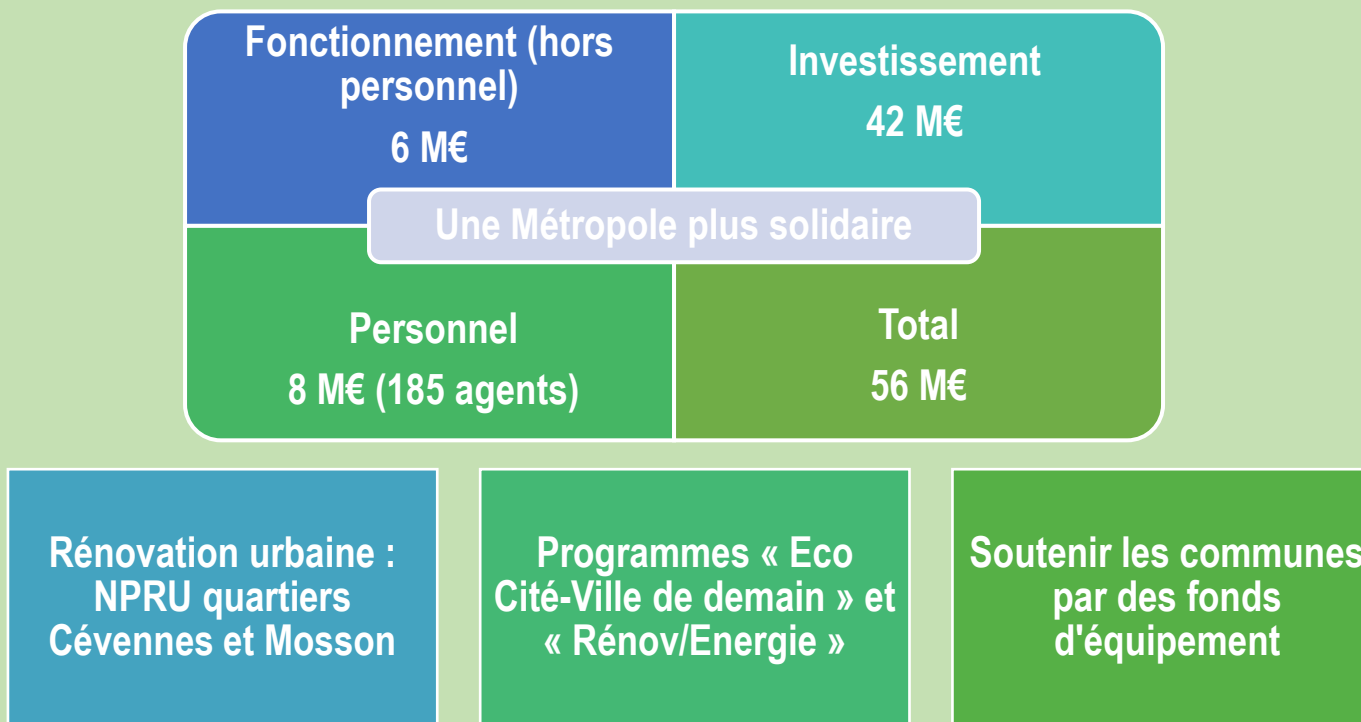
- Opéra et Orchestre de Montpellier (subvention de fonctionnement): **13,3 M€**
- Soutien financier à l'EPIC Domaine d'Ô et aux différents festivals organisés sur le site (fonctionnement): **3,1 M€**

Mise en accessibilité des équipements culturels métropolitains : 0,2M€

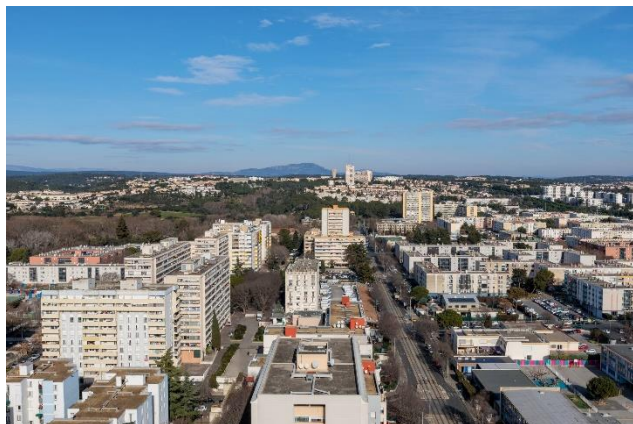


Une Métropole plus solidaire

La Métropole a été solidaire en 2022 de ses habitants et de ses communes.



Une Métropole plus solidaire de ses habitants...



Rénovation urbaine
17 M€ pour le NPRU Mosson Cévennes

Actions 2022 :

Soutenir et réhabiliter les Parcours Résidentiels

- Rénovation urbaine : **17 M€** pour les opérations NPRU quartiers Cévennes et Mosson (AP de 124,5M€)
- Soutien aux bailleurs sociaux pour la réalisation de logements locatifs: **5,4 M€**
- Aides aux bailleurs sociaux et propriétaires privés pour les logements anciens dégradés et la rénovation de l'habitat privé : **7,4 M€**
- Fonds de Solidarité Logement (FSL) : **2,7 M€** (aides aux ménages en grande précarité et aux associations œuvrant dans l'accompagnement social)
- Création d'un Organisme Foncier Solidaire : **1,5 M€**

Rénovation énergétique des logements privés : dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territoriale la Métropole a identifié le bâtiment comme l'un des enjeux principaux du territoire en terme d'émissions de gaz à effet de serre et de consommation d'énergie.

- Programme « Eco Cité-Ville de demain » et dispositif « Rénov/Energie » : **1,5 M€**

Protéger les plus fragiles avec la Téléalarme : **0,2 M€** (fonctionnement et investissement)

Réduire les inégalités avec le Fonds d'Aide aux Jeunes : **0,4 M€** (fonctionnement)

Soutenir la vitalité démocratique avec le contrat de ville de l'Etat dans les 12 Quartiers Prioritaires de la Ville de Montpellier : **0,7 M€** (fonctionnement)

...Et de ses communes



Soutenir les projets des communes

Actions 2022 :

Création d'un réseau d'aire d'accueil des gens du voyage : 1,4 M€

Dans le cadre du nouveau schéma pour l'accueil et pour l'habitat des gens du voyage pour la période 2018-2024 la Métropole a confié un mandat à la SA3M, afin de réaliser les aires d'accueil et grand passage prévues. **0,7 M€** ont été réalisés pour l'entretien des aires existantes.

Répondre à l'évolution démographique avec le nouveau cimetière intercommunal : 4,7 M€ (investissement)

11 000 places en caveau sur le site de Grammont à Montpellier afin de répondre aux besoins des 31 communes du territoire.

Verser des fonds d'équipement aux communes : 2 M€ ont été attribués aux communes en 2022

C. Les ressources du Compte Administratif 2022

1. Les recettes de fonctionnement du budget principal

Les recettes réelles de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de **647,6 M€** sur le budget principal en 2022. Elles sont en progression de +7%, soit une évolution dynamique principalement induite par les deux facteurs cumulatifs suivants :

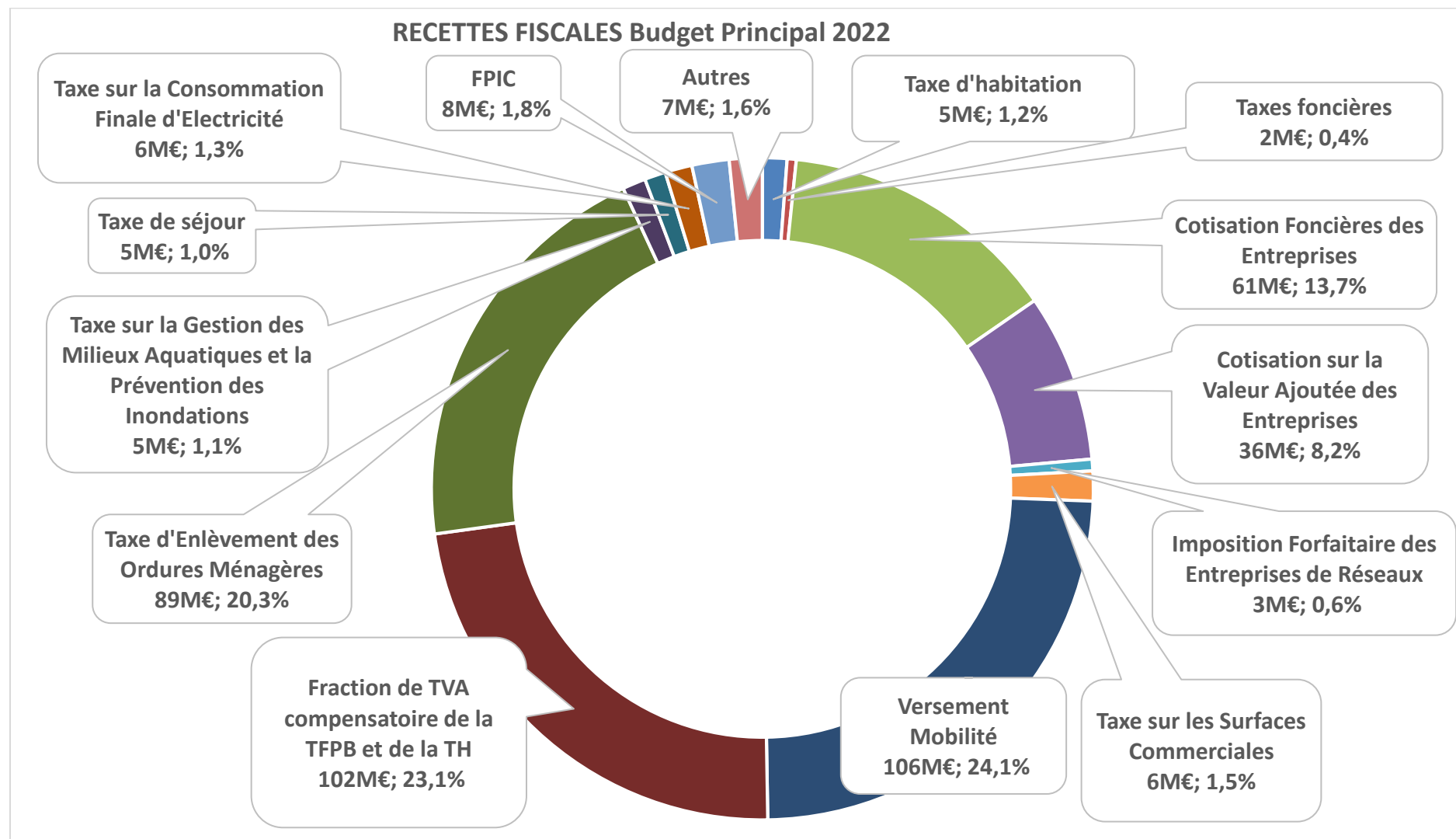
- La hausse des produits des services, consécutive à la fin des effets de la crise sanitaire,
- La progression du produit fiscal (dynamique des bases fiscales et du versement mobilités malgré les aléas auxquels il est soumis)

Détail des recettes réelles de fonctionnement du budget principal :

En €	CA 2022
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	647 637 743
Produits des services (70)	44 736 415
Attribution de compensation / Dotation de compensation	64 073 781
Impôts et taxes (73)	440 913 941
Dotations et participations (74)	71 092 292
Autres Produits de gestion courante (75)	22 418 751
Produits financiers (76)	469 510
Atténuation de charges (013)	2 321 143
Produits Exceptionnels (77)	1 611 910

Impôts et taxes

Les recettes fiscales et assimilées représentent 440,9 M€ soit 68% des produits 2022 sur le budget principal :



▪ **Fraction de TVA nationale transférée : seconde année de perception après réforme**

Dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation avec suppression de celle-ci sur les résidences principales, une fraction de la TVA nationale a été transférée à la Métropole en 2021 pour compenser la perte totale de produit, sur la base des valeurs locatives 2020 et du taux 2017 (taux identique à celui de 2020 et 2021 sur le territoire métropolitain). En 2022, la Métropole a perçu un produit de TVA de 101,8 M€ soit +9,5% par rapport à 2021.

Toutefois, en avril 2023, la DDFiP a informé la Métropole que le montant définitif de la TVA réellement collectée en 2023 au niveau national s'avérait inférieur au montant prévisionnel indiqué dans la loi de finances pour 2023. Ainsi, une reprise sur les montants alloués au titre de 2022 doit être effectuée à hauteur de 0,9M€ au cours de l'exercice 2023.

▪ **Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : effet de la première étape de la modulation des bases minimum**

Le conseil métropolitain du 28 juillet 2021 a adopté un barème progressif applicable au 1er janvier 2022 sur les bases minimums de CFE en vue de rétablir l'équité fiscale pour chaque tranche de chiffre d'affaires sur le territoire de la métropole de Montpellier et d'adapter la base minimum au chiffre d'affaires généré par l'activité. Le produit 2022 intègre la première phase de mise à jour de ce barème adoptée lors du Conseil métropolitain du 26 juillet 2022 et s'élève à 60,5 M€, soit +7% par rapport à 2021.

▪ **Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) : impact de la crise sanitaire plus faible que prévu**

Le produit perçu en 2022 est de 36,1 M€, soit une légère baisse de -0,8% par rapport à 2021. La CVAE reversée en 2022 correspond à l'imposition de la valeur ajoutée créée en 2020. Si la baisse de la CVAE correspond à l'impact de la crise sanitaire subie en 2020, elle est toutefois moins forte qu'attendu. Au-delà de la résilience de l'économie locale, l'atténuation trouve également sa cause dans un mécanisme de modulation des acomptes qui a pu être utilisé par les entreprises pour anticiper la baisse mécanique de leur CVAE dès 2021.

▪ **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : maîtriser le déficit**

Le produit TEOM perçu en 2022 s'élève à 89,4 M€ soit +4,7% par rapport à 2021, il a bénéficié de la dynamique des bases fiscales. La fermeture du casier de Castries et la nécessité d'exporter le traitement d'une partie de nos déchets qui en est découlée, a rendu insoutenable le modèle de financement de cette compétence. Une nouvelle stratégie a été arrêtée afin de diminuer le coût global de ces déchets pour le territoire et de mettre en corrélation la production des déchets et leur tarification.

- **La taxe de séjour: une recette en forte hausse suite à la reprise post crise sanitaire**

Elle s'élève à 4,5 M€ en 2022, soit +40% par rapport à 2021, suite à la reprise d'activité post crise sanitaire et à la modification de la tarification des hébergements non classés. La recette 2022 définitive a été plus importante que prévue, elle a bénéficié de meilleures retombées notamment au niveau des plateformes de réservation. L'affectation de la taxe de séjour est présentée en annexe 4.

- **Taxe GEMAPI : investir pour la sécurité des habitants**

Dans le cadre d'une politique volontariste d'investissements pour la sécurisation des habitants et des milieux naturels, une évolution du produit a été décidée depuis 2021, dans la limite des dépenses liées au financement de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations. Le produit perçu en 2022 s'élève à 5M€ comme en 2021. L'affectation de la taxe GEMAPI est présentée en annexe 5.

- **Le Versement Mobilités : un produit en hausse qui reste soumis à la conjoncture**

Le produit 2022 est de 106,5M€ soit +6,5% par rapport à 2021 (pour un taux de 2% sur les salaires). Cette évolution est en partie imputable à la revalorisation du point d'indice pour les fonctionnaires et des salaires pour le secteur privé. Cependant, les modalités d'entrée et de sortie récemment modifiées par la loi Pacte doivent cependant nous inciter à la vigilance quant au produit à percevoir sur les prochaines années. Une entreprise entre désormais dans le dispositif quand elle dépasse le seuil de 11 salariés durant 5 ans et elle en sort dès l'année qui suit en cas de baisse du nombre de salariés en dessous de ce seuil.

- **Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes: 8 M€**

Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (FPIC) s'est élevé à 8 M€, en hausse de +6,7% par rapport à 2021.

L'ensemble territorial métropolitain reste éligible à cette péréquation du fait d'un potentiel financier agrégé inférieur de plus de 20% à la moyenne nationale actuelle.

Les autres recettes de fonctionnement

- **Les dotations et compensations : 59,6 M€**

La dotation d'intercommunalité s'est élevée à 41,7 M€ et la dotation de compensation à 3,8 M€, pour un total de 45,5 M€, soit une baisse de -1% par rapport à 2021. Il n'y a pas eu de reprise financière suite à la suspension du pacte de Cahors depuis 2020 en raison de la crise sanitaire.

Les compensations fiscales se sont élevées à 11,3 M€, en hausse de +7,6% par rapport à 2021.

- **Attributions de compensation versées par les communes (ACF) : 46,6 M€**

Ce montant est en repli de -1% par rapport à 2021 en raison du nouveau transfert du nettoyage des halles et marchés évalué fin 2021 (impact en année pleine sur 2022).

Depuis 2021 la Métropole a lancé l'élaboration d'un nouveau pacte financier et fiscal dans la concertation avec les communes ainsi qu'un bilan des transferts de charges 2017-2021, afin d'établir un socle robuste pour nos relations financières et d'être à la hauteur des enjeux du territoire.

- **Dotations de Compensation versée par le Conseil Départemental de l'Hérault : 17,5 M€**

En baisse de -5,9% par rapport à 2021, en raison des dispositions financières de la nouvelle convention de partenariat « Festivals du Domaine d'O » signée fin 2021.

- **Les produits des services : 44,7 M€**

Les produits des services sont constitués par les redevances d'occupation du domaine public liées à la voirie, les droits de stationnement, les recettes des réseaux ainsi que par les remboursements au titre de conventions de mise à disposition descendantes.

Ils sont en hausse de +20% par rapport à 2021 en lien, d'une part, avec l'arrêt des modalités restrictives de confinement et une ouverture plus large des services publics et, d'autre part, avec l'augmentation des remboursements de mise à disposition dans la cadre de la poursuite de la mutualisation des services avec la Ville de Montpellier.

2. Les recettes d'investissement du budget principal

Recettes réelles d'investissement du budget principal :

En €	CA 2022
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	381 070 742,38
Dotations (10)	29 486 018
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068)	147 524 941
Subventions reçues (13)	43 650 690
Attribution de compensation d'investissement (ACI)	17 107 657
Emprunt	96 406 058
Recettes revolving	40 000 000
Autres recettes d'investissement	6 895 378

- **Subventions : 38,8 M€**

La Métropole s'engage sur ce mandat à maintenir un niveau important de subventions reçues, en menant une politique volontariste de recherche de financements locaux, nationaux et européens.

- **FCTVA : 21 M€.**

- **Attributions de Compensation d'Investissement (ACI) : 17,1 M€**

A périmètre constant, part des dépenses d'investissement Voirie transférées en 2015 incluses dans les attributions de compensation de fonctionnement transférées soit à hauteur de 30% avec bonification, soit à hauteur de 100% sans bonification.

- **Amendes de police : 4,8 M€**

Dispositif remplacé pour partie depuis 2018 par une redevance d'occupation du domaine public, dénommée forfait post-stationnement reversé par la Ville de Montpellier à la Métropole.

- **Taxe d'Aménagement : 8,4M€**

Ce produit affecté à la voirie revient à la métropole qui en reverse une partie aux communes en concertation avec elles (3M€).

- **Emprunts** : l'emprunt réalisé en 2022 s'élève à 96,4M€ pour le budget principal.

L'encours de dette au 31/12/2022 s'élève à 851,6M€ sur le budget principal et 64,1M€ au budget annexe Assainissement, soit 915,7 M€ au budget consolidé. Le bilan de la dette au 31/12/2022 est présenté en annexe 7, conformément au règlement voté en 2020.

D. Les emplois du Compte Administratif 2022

1. Les dépenses de fonctionnement du budget principal

Les dépenses réelles de fonctionnement 2022 s'élèvent à **509,9 M€** pour le budget principal, elles affichent une évolution de +9%.

Détail des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal :

En €	CA 2022
DÉPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	509 890 780
Charges à caractère général (011)	187 944 531
Charges de gestion courante (65)	154 367 604
Charges de personnel (012)	125 846 113
Intérêts de la dette (66111 66112 et autres)	17 764 651
Autres frais financiers (6615 et 6688)	116 048
Dépenses exceptionnelles (67)	621 284
Charges d'atténuation (014)	20 718 873
Attribution de compensation	2 511 676

Les charges de fonctionnement courant

Charges à caractère général : 188 M€

Les charges à caractère général représentent les charges nécessaires au fonctionnement courant des services publics : dépenses d'énergie, de nettoyage, d'achats de matériel et fournitures, les contrats de prestation de service et d'entretien de la voirie et des équipements publics, etc.

La principale variation constatée sur ce type de charges en 2022 concerne principalement le secteur des déchets (+8,4 M€) : cela s'explique par l'augmentation du coût de transport des déchets (+3,2M€) ainsi que par la gestion du nettoyage (+0,4 M€), le traitement de la filière bois et des encombrants (+1,4 M€), et la gestion des équipements (déchetteries, centre de tri et usine de méthanisation) (+2,4 M€).

Principaux secteurs des charges à caractère général en 2022:

THEMATIQUES	CA 2021	CA 2022
Propreté et gestion des déchets	104,2 M€	112,6 M€
Gestion des espaces publics	19 M€	21,9 M€
Culture	10 M€	11,4 M€
Sports	7 M€	8,1 M€
Mobilités	5,4 M€	4,8 M€
GEMAPI	2,1 M€	2,3 M€
Moyens généraux et bâtiments	14,6 M€	13,7 M€

Les subventions aux associations et partenaires (hors DSP Transports): 48,6 M€

La Métropole a reconduit en 2022 son important soutien à la vitalité associative et ses partenaires.

Les principales enveloppes de subventions 2022 se sont établit comme suit :

THEMATIQUES	CA 2022
Culture	27,2 M€
Sports	9,4 M€
Développement Economique, tourisme, rayonnement international	4,8 M€
Transports	2,6 M€
Habitat	1,3 M€
Transition énergétique	1 M€

DSP Transports

La contribution financière au délégataire TAM (SFE et compensations tarifaires) s'élève à 72,9M€ et intègre les éléments suivants :

- Première phase de la gratuité des transports publics pour les métropolitains les weekends et seconde phase de la gratuité des transports publics toute la semaine pour les moins de 18 ans et les plus de 65 ans (9,3 M€)
- Prise en compte de l'impact de la crise sanitaire en 2021 sur les comptes du subdélégataire T3M (0,5 M€)

Le budget annexe Transport a été supprimé depuis 2021 et les crédits afférents à cette compétence ont été réintégrés au budget principal. Ce budget annexe concernait un service public concédé au travers d'une délégation de service public et son individualisation était facultative. De plus il ne pouvait soutenir par lui-même le développement et l'entretien du réseau et sa création avait fait perdre en lisibilité sur la situation financière de la Métropole pour une compétence où l'équilibre n'était pas une obligation.

Les charges de personnel

Les charges de personnel (budget principal) : 125,9M€

Principaux éléments d'évolution de 2021 à 2022:

- Effets exogènes liés à la structure de la population d'agents et à la réglementation : PPCR, revalorisation du point d'indice de 3,5% en juillet 2022, avancements d'échelon
- Politique salariale de la Métropole : avancements de grades et promotions internes, régimes indemnitaires (PIC, mise en œuvre du RIFSEEP, nouveau régime indemnitaire obligatoire)
- Nouveaux recrutements liés aux priorités du mandat et à la création de nouveaux services communs dans le cadre de la réorganisation (pôle numérique et données, pôle moyens généraux, direction du protocole, etc.) avec le transfert de plus de 210 agents de la Ville de Montpellier

Flux financier de la mutualisation:

Dans le contexte de mutualisation entre la Ville de Montpellier et la Métropole, la contrepartie des charges supportées de chaque côté doit être en parfaite cohérence entre les deux entités, l'ensemble des flux fait donc l'objet d'un miroir budgétaire présenté en annexe 2.

Recettes liées à la masse salariale mutualisée : **20,8M€** (agents transférés de la Ville de Montpellier à la Métropole et remboursés par la Ville à la Métropole dans le cadre des conventions de gestion, voir synthèse des mutualisations de personnel en 2022 en annexe 3).

Mise en place de la nouvelle organisation:

L'année 2022 a permis de continuer la mise en place de la nouvelle organisation des services respectueuse des agents et permettant une action efficace sur le territoire auprès des usagers et des habitants. Ce travail collectif et pluridisciplinaire a commencé fin 2021 par une phase d'état des lieux et de cadrage avec les préfigurateurs de pôles, puis il a été suivi de la conception et de l'organisation de chaque futur pôle courant 2022, avec un dialogue permanent avec la direction générale et un appui fort du pôle Ressources Humaines. Les projets d'organisation de chaque pôle ont ensuite été présentés en comité technique au fur et à mesure de leur finalisation.

Evolution de la réglementation:

2022 est aussi marquée par les décisions prises en interne quant aux créations de poste et à la mise en œuvre du nouveau RIFSEEP, ainsi que par les conséquences de la décision nationale de revalorisation du point d'indice à 3,5%.

Les principaux postes de masse salariale en 2022 sont les suivants:

Répartition des charges de personnel (masse salariale)	en M€
Culture	27,3
Voiries et espace public	20,7
Sports	12,9
Développement économique et numérique Santé, Recherche, enseignement supérieur, Tourisme, Attractivité	12,2
Déchets	8,6
Transports et mobilités actives	2,9
Politique de la Ville et cohésion sociale, Habitat, logement Égalités, Inclusion des publics fragiles et Bien vieillir	8,5
Assainissement	2,8
Littoral, prévention des risques majeurs, GEMAPI, eau	1,8
Environnement et politique agroalimentaire	0,9
Autres (services supports)	27,4

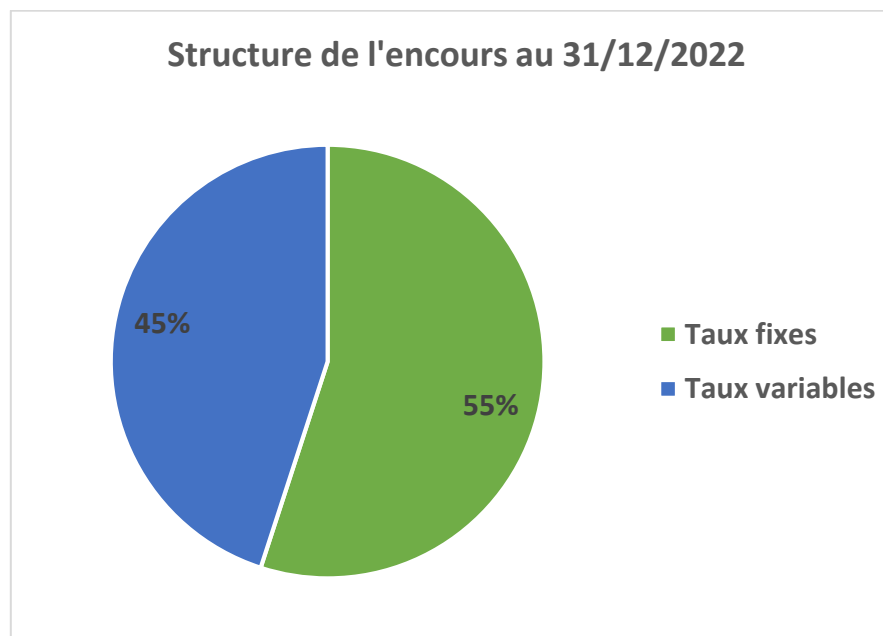
Les charges financières

Les charges financières s'établissent à **17,9M€** en 2022 pour le budget principal, soit +10,5% par rapport à 2021. Les charges financières du budget annexe Assainissement sont de 2,1M€ en baisse de -3,5% par rapport à 2021.

Ces charges financières s'inscrivent dans un contexte de remontée des taux d'intérêt.

Structure de la dette consolidée au 31/12/2022 : 915,7 M€ d'encours consolidé, dont 851,6M€ pour le budget principal

- Structure de l'encours de dette équilibrée entre **taux fixes (55 %) et taux variables (45 %) :**



- **Taux moyen global** de la dette de Montpellier Méditerranée Métropole à **2,32%** (2,95% en taux fixe et 1,51% en taux variable) contre 2,03% l'année précédente : la Métropole reste **bien positionnée** par rapport à la moyenne des collectivités de la strate
- Diversification de la dette de Montpellier Méditerranée Métropole avec plus de **14 prêteurs** : la Métropole **sécurise son risque de contrepartie**
- **Durée résiduelle moyenne** de la dette de Montpellier Méditerranée Métropole à **15 ans et 6 mois** : la Métropole présente des **maturités d'emprunts adaptées** à la nature de ces investissements
- **98% de l'encours de dette est classé en 1A sur la Charte Gissler** : la Métropole bénéficie d'un bon classement de son encours en taux fixe ou en taux variable sans option

La Métropole de Montpellier a maintenu l'équilibre entre les emprunts à taux fixe et à taux variables, tout en cherchant à bénéficier des meilleurs taux selon les conditions actuelles en matière de souplesse de l'offre d'emprunt, ce qui permet d'adapter les mobilisations aux besoins. Des actions de sécurisation et d'optimisation ont été réalisées afin de bénéficier d'éventuelles opportunités de marchés : optimisation des types de taux, réduction de marges, optimisation de la trésorerie.

La qualité de signature de la Métropole est reconnue par les banques françaises et européennes grâce à une gestion saine et rigoureuse de nos finances : la Métropole a notamment souscrit fin 2022 un financement de la ligne 5 de tramway à taux bonifiés pour 250M€ avec la Banque Européenne d'Investissement.

Cette stratégie vertueuse de gestion de la dette qui permet d'amortir la hausse des taux d'intérêt est basée notamment sur les axes suivants:

- La confiance des prêteurs: des réponses cinq fois plus importantes que nos besoins ont été obtenues lors de notre dernier appel d'offres, afin de bénéficier des meilleures conditions financières
- Une dette diversifiée pour plus de sécurité : nous avons quatorze banques partenaires avec lesquelles nous renégocions régulièrement nos emprunts
- Des emprunts vertueux à la fois dans le domaine environnemental (250 M€ à taux bonifiés conclus avec la Banque Européenne d'Investissement, prêt vert auprès de la NEF pour soutenir la transition écologique) et dans le domaine social (1er trophée « prêt social » de France auprès de la Banque Postale pour le Renouveau Urbain de la Mosson)
- Une dette éthique : Le Président de la métropole a indiqué aux établissements bancaires que la collectivité était prête à rompre les liens avec les banques qui privilégieront leurs intérêts financiers à la paix en Europe.

Le bilan de la dette au 31/12/2022 est présenté en annexe 7.

Les autres charges

- **La contribution au Service Départementale d'Incendie et de Secours (SDIS) : 17,5 M€**, soit +1,7% par rapport à 2021, l'évolution de cette contribution est plafonnée chaque année à partir de l'indice des prix à la consommation ensemble des ménages hors tabac.
- **Fonds d'Aides aux Jeunes en Difficultés (FAJ)/Fonds de Solidarité Logement (FSL) : 3,1M€**, comme en 2021. Des aides individuelles du FAJ ainsi que celles allouées aux associations ont été attribuées pour 0,4M€ afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 18 à 25 ans; la Métropole a participé au FSL à hauteur de 2,7M€ au travers des aides financières versées aux ménages ou aux associations pour le logement et les dépenses énergétiques qui lui sont liées, en direction des populations les moins favorisées.

Les reversements de fiscalité

- **Attributions de compensation versées aux communes à périmètre constant : 2,5M€**
- **La Dotation de Solidarité Communautaire : 1M€** instituée dès l'installation de la nouvelle mandature et confirmée en 2022

2. Les dépenses d'investissement

La maîtrise de la section de fonctionnement et la gestion active de la dette ont pour objectif de financer une importante programmation pluriannuelle d'investissement votée en 2021 par l'actuelle équipe métropolitaine de 2,5 milliards d'euros sur le mandat.

Cette PPI comprend l'ensemble des projets d'investissement de ce mandat et sera un levier déterminant de la relance face à la crise économique et sanitaire :

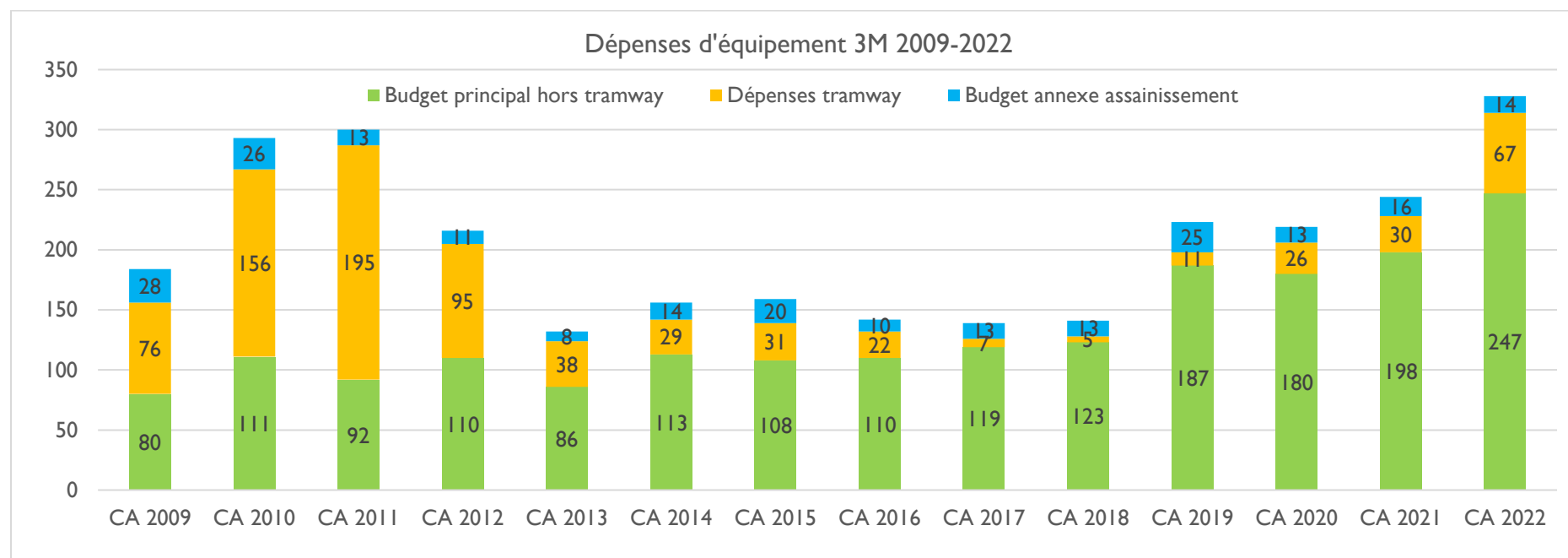
Détail des dépenses réelles d'investissement du budget principal :

En €	CA 2022	Reports 2022 sur 2023
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	405 932 124	87 203 227
Dépenses d'équipement en AP	202 420 035	41 232 957
Dépenses d'équipement hors AP	46 812 368	34 011 412
<i>Sous-total des dépenses d'équipement strictes</i>	249 232 403	75 244 369
Subventions d'investissement en AP	39 307 782	5 561 297
Subventions d'investissement hors AP	25 167 687	5 202 867
<i>Sous-total des subventions d'investissement</i>	64 475 469	10 764 164
<i>Total dépenses d'équipement large</i>	313 707 873	86 008 532
Remboursement du capital de la dette	49 844 469	
Autres opérations financières	32 000 000	
Autres dépenses d'investissement	10 379 782	1 194 695

Dépenses d'équipement 2022 :

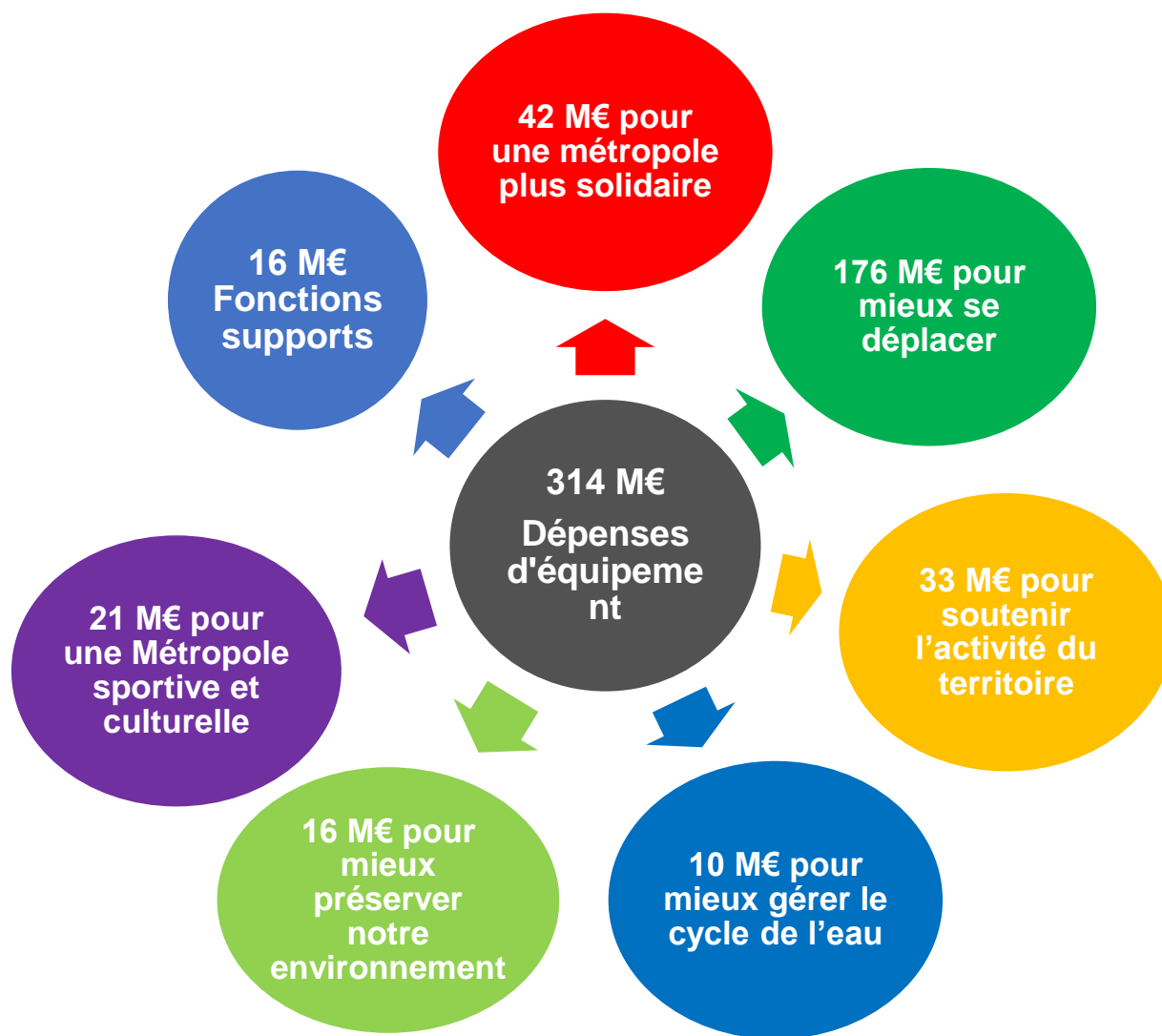
Le montant des dépenses d'investissement réelles du budget principal s'établit en 2022 à 406 M€, dont **314 M€ de dépenses d'équipement** qui se répartissent entre les dépenses d'équipement directes de la collectivité (dépenses sur ses propres immobilisations) à hauteur de 249,2 M€ et les subventions d'investissement versées pour un total de 64,5 M€.

Ces dépenses d'équipement sont en hausse de +38% par rapport à 2021 (et +59% par rapport à 2019), cela témoigne de la dynamique de ce mandat retranscrite dans l'actuelle Programmation Pluriannuelle des Investissements. Le niveau des dépenses d'équipement 2022 est le plus haut niveau depuis 2009, année marquée par un important montant de dépenses liées à la ligne 3 de tramway.



L'état des principaux comptes de bilan est présenté en annexe 6.

Ces dépenses s'inscrivent dans un budget de relance économique et de transition écologique, en participant à la création de plus de 3100 emplois directs et indirects et concernent les thématiques suivantes de la PPI 2021-2026:



Le remboursement du capital de la dette:

L'encours de dette s'élève à 851,6M€ sur le budget principal au 31/12/2022, son annuité s'est élevée à 67,6 M€ en 2022:

Remboursement dette en M€	CA 2021	CA 2022
Intérêts	16,1	17,8
Capital	50,9	49,8
Annuité de la dette	67	67,6

Les autres opérations financières:

Un montant de 32M€ pour le remboursement des prêts revolving mobilisés fin 2021 a été réalisé en 2022.

Les autres dépenses d'investissement:

Ces autres dépenses s'élèvent à 10,4M€ et concernent notamment les reversements des PUP (1,1M€), de la taxe d'aménagement (3M€) et les avances et titres de participation (5,7M€).

Le tableau de réalisation des PUP en 2022 est présenté en annexe 8.

CONCLUSION

En 2022 la Métropole a maintenu son niveau d'épargne tout en poursuivant la mise en place de la gratuité des transports publics et le déploiement de la nouvelle Programmation Pluriannuelle d'Investissement votée en novembre 2021.

Les réalisations 2022 permettent de répondre aux enjeux du territoire en matière de transition écologique et de relance économique, tout en favorisant l'épanouissement de chacun et la solidarité intercommunale : les dépenses d'équipement sont en hausse de +38% par rapport à 2021.

Ce compte administratif conforte la santé financière de la Métropole, sécurisant ainsi sa capacité d'investissement. 2022 est une année de saine gestion qui porte notre épargne à un niveau important, ce niveau sera affecté en 2023 par les effets de la conjoncture internationale actuelle qui conduit à un renchérissement historique des coûts de l'énergie et des matières premières.

Annexe 1 – Tableaux CA2022 des budgets annexes

Budget annexe Assainissement :

Section de fonctionnement Budget Annexe Assainissement 2022

Recettes Réelles de Fonctionnement : 27,2	Recettes	Dépenses	Dépenses Réelles de Fonctionnement : 16	
	Produits des services 23,3	Charges de personnel 2,8		
	Dotations et participations 1,9	Charges à caractère général 6,8		
	Autres recettes 2	Charges de gestion courante 0,1		
		Autres charges 4,2		
		Intérêts 2,1		
		Epargne brute 11,2		

Section de fonctionnement Budget Annexe Assainissement 2022

Recettes		Dépenses	
Epargne Brute 11,2		Remboursement du capital de la dette 4,3	
Recettes réelles d'investissement: 16,1	Emprunts 0	Dépenses d'équipement 14,2	
	Subventions 2,2		
	Autres recettes 0,1		
	Excédent fonctionnement capitalisé 13,8	Résultat de l'exercice 8,8	

Dépenses réelles
d'investissement : 18,5



Résultats antérieurs reportés fonctionnement/investissement
-4,4



Résultat de clôture
4,4



Solde RAR fonctionnement/investissement
0



Résultat net
4,4

Budget annexe SPANC :

2 022	Dépenses	Recettes	Résultat
Réel	0,00	0,00	0,00
Ordre	0,00	861,62	861,62
Investissement	0,00	861,62	861,62
Réel	1 065,08	53 964,23	52 899,15
Ordre	861,62	0,00	-861,62
Fonctionnement	1 926,70	53 964,23	52 037,53
Résultat de l'exercice	1 926,70	54 825,85	52 899,15
Résultat reporté 002 (fonct.)		26 742,27	26 742,27
Solde invest. 001		13 956,44	13 956,44
Résultat de clôture	1 926,70	95 524,56	93 597,86
Total Réel	1 065,08	53 964,23	52 899,15

Budget annexe Parking :

2 022	Dépenses	Recettes	Résultat
Réel	132 810,00	0,00	-132 810,00
Ordre	0,00	9 404,13	9 404,13
Investissement	132 810,00	9 404,13	-123 405,87
Réel	345 630,29	910 588,35	564 958,06
Ordre	9 404,13	0,00	-9 404,13
Fonctionnement	355 034,42	910 588,35	555 553,93
Résultat de l'exercice	487 844,42	919 992,48	432 148,06
Résultat reporté 002 (fonct.)		3 268 005,16	3 268 005,16
Solde invest. 001		37 875,45	37 875,45
Résultat de clôture	487 844,42	4 225 873,09	3 738 028,67
Total Réel	478 440,29	910 588,35	432 148,06

Situation financière du budget consolidé 2022 (tous budgets) :

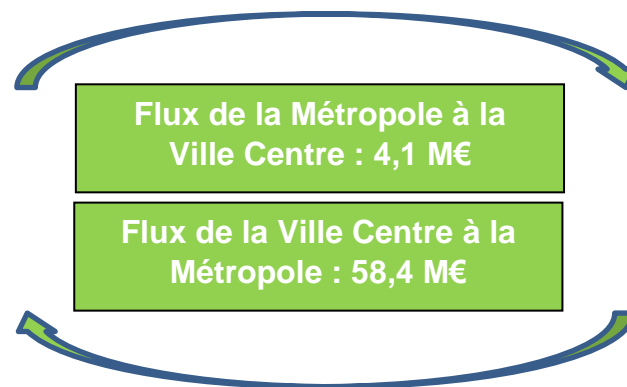
Chaîne de l'épargne consolidée (tous budgets)	CA 2022
Recettes de fonctionnement en M€	675,9
Dépenses de fonctionnement (avec intérêts) en M€	526,3
Epargne brute en M€	149,6
Taux d'épargne brute (en %)	22,1%
Remboursement capital de la dette en M€	49,8
Epargne nette en M€	95,4
Encours de dette au 31/12 en M€	915,8
Capacité de désendettement en années	6,1

Annexe 2 – Miroir 2022 Ville de Montpellier/Montpellier Méditerranée MétropoleRemboursements de la Ville Centre à la Métropole :

Section	Objet	Nature juridique	Montant 2022 de référence	Montant 2022 mandaté Ville de Montpellier	Montant 2022 titré Métropole de Montpellier	Solde	Notes
Investissement	Attribution de compensation investissement	Rapport de la CLETC et délibérations Métropole/Ville	10 567 865,17	10 567 865,17	10 567 865,17	-	
	Fonds de concours Métropole	Convention de gestion	-	-	-	-	Pas de flux en 2022
	Fonds de concours Ville pour ligne 5 de tramway		15 754 992,72	15 754 992,72	15 754 992,72	-	
	Participations PUP PAE	Convention de gestion	-	-	-	-	Pas de flux en 2022
	Enfouissement lignes haute tension Port Marianne	Convention de gestion	565 967,00	565 967,00	565 967,00	-	
	Participation gestion milieux aquatiques	Convention de gestion	1 327 211,91	1 327 211,91	1 327 211,91	-	
Fonctionnement	Attribution de compensation fonctionnement	Rapport de la CLETC et délibérations Métropole/Ville	34 688 940,29	34 688 940,29	34 688 940,29	-	
	Remboursement frais entretien cours d'eau de Montpellier (désemlacement berges)	Convention de gestion	479 466,38	479 466,38	409 466,38	-	
	Remboursement des frais fontaines parcs et jardins	Convention de gestion			70 000,00	-	
	Remboursement charges gymnase Olympie (services sports et énergie Ville)	Convention de gestion	24 954,22	9 414,65 15 539,57	24 954,22	-	
	Remboursement charges énergie Pitot, Nakache, Neptune, Mosson	Convention de gestion	69 323,48	69 323,48	69 323,48	-	
	Remboursement recettes cimetière intercommunal Grammont	convention de gestion	238 294,20	238 294,20	238 294,22	-	
	Remboursement camps de roms	Convention de mise à disposition descendante	1 119,51	1 119,51	2 349,19	1 229,68	Ecart dû à un différentiel de rattachement 2021
	Convention utilisation plateformes numériques de la Métropole	Convention de gestion	-	-	-	-	Pas de flux en 2022
	Remboursement de frais archives municipales bibliothèque Paul Langevin / médiatèque Zola	Convention de mise à disposition Zola	86 092,77	86 092,77	202 860,94	-	
		Convention de gestion Langevin	116 768,17	116 768,17			
	Redevance spéciale ordures ménagères		833 001,40	833 001,40	833 001,40	-	
	Reversement recette FPS à la Métropole		1 769 217,77	1 769 217,77	1 769 217,77	-	
	Refacturation personnel : services communs, mises à dispositions descendantes, et frais de structure	Convention de service commun	20 050 080,04	20 050 080,10	20 050 080,04	-	
	TOTAL			86 573 295,03	86 573 295,09	86 574 524,73	1 229,64
Dont Investissement			28 216 036,80	28 216 036,80	28 216 036,80	-	
Dont Fonctionnement			58 357 258,23	58 357 258,29	58 358 487,93	1 229,64	

Remboursements de la Métropole à la Ville Centre :

Section	Objet	Nature juridique	Montant 2022 de référence	Montant 2022 titré Ville de Montpellier	Montant 2022 mandaté Métropole de Montpellier	Solde	Notes
Investissement	Habitat 3M SERM et SA3M (AP)	Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de 3M au profit de la Ville	167 750,00	167 750,00	167 750,00	-	
	Remboursement travaux de plantation	Convention de gestion	728 503,56	728 503,56	728 503,56	-	
Fonctionnement	Remboursement des charges énergie : réserves musée Fabre et théâtre HTH, bâtiments sportifs	Convention de mutualisation	290 606,64	290 606,64	113 674,69	-	
					50 120,71		
		Convention de gestion			94 900,32		
		Convention de gestion			31 910,92		
				0,00			
	Remboursement travaux espaces verts	Convention de gestion	1 100 955,92	1 100 955,92	1 100 955,92	-	
	Remboursement frais imprimerie municipale	convention de gestion	19 940,53	19 940,53	19 940,53	-	
	Remboursement frais entretien cimetière intercommunal Grammont	convention de gestion	121,21	121,21	121,21	-	
	Remboursement taxe foncière 3M		245 382,00	245 382,00	245 382,00	-	
	Loyer french tech 3M	Convention d'occupation du domaine public	216 000,00	216 000,00	216 000,00	-	
Remboursement entretien véhicules 3M	Convention de gestion	184 881,00	296 755,00	215 429,00	- 81 326,00	Ecart du a un différentiel de rattachement 2021	
Remboursement personnel : refacturation services communs, autres flux, MAD ascendantes de personnel	Convention de service commun	1 993 015,83	1 993 015,83	1 993 015,83	-		
TOTAL			4 947 156,69	5 059 030,69	4 977 704,69	-81 326,00	
Dont Investissement			896 253,56	896 253,56	896 253,56	-	
Dont Fonctionnement			4 050 903,13	4 162 777,13	4 081 451,13	-81 326,00	



Annexe 3 – Synthèse des mutualisations de personnel en 2022

Service commun	N° Délib 3M	Date délib 3M	N° Délib Ville	Date délib Ville	Convention	Libellé poste	Date mutualisation poste (s)	3M	Ville	CCAS
Avenant Pôle Solidarité	M2022-507	06/12/2022	V2022-476	16/12/2022	Avenant	Pôle	01/02/2023	16%	84%	
Direction Pôle des Solidarités	M2022-403	04/10/2022	V2022-383	11/10/2022	Avenant	Directeur + Ass	01/11/2022	10%	30%	60%
Avenant Pôle Stratégie Foncières et Immobilières	M2022-330	26/07/2022	V2022-309	28/07/2022	Avenant	Pôle	01/09/2022	44%	56%	
Avenant Pôle Juridique Achats et Assemblées	M2022-330	26/07/2022	V2022-309	28/07/2022	Avenant	Pôle	01/09/2022	58%	42%	
Avenant Pôle Moyens Généraux	M2022-330	26/07/2022	V2022-309	28/07/2022	Avenant	Pôle	01/11/2022	17%	83%	
Avenant Pôle Sports	M2022-330	26/07/2022	V2022-309	28/07/2022	Avenant	Pôle	01/11/2022	63%	37%	
Pôle Sécurité et Tranquillité Publique	M2022-330	26/07/2022	V2022-309	28/07/2022	Création	Pôle	01/10/2022	12%	88%	
Avenant Direction des Relations institutionnelles et de l'Évènementiel	M2022-223	31/05/2022	V2022-236	28/06/2022	Avenant	Pôle	01/10/2022	19%	81%	
Service Administratif et Financier du Cabinet	M2022-223	31/05/2022	V2022-236	28/06/2022	Création	Pôle	01/10/2022	37%	63%	
Avenant Pôle Numérique et Données	M2022-135	22/03/2022	V2022-136	29/03/2022	Avenant	Pôle	01/07/2022	52%	48%	
Avenant Pôle Finances et Conseil en gestion	M2022-135	22/03/2022	V2022-136	29/03/2022	Avenant	Pôle	01/05/2022	52%	48%	
Avenant Pôle Développement Urbain	M2022-135	22/03/2022	V2022-136	29/03/2022	Avenant	Pôle	01/05/2022	68%	32%	
Avenant Pôle Proximité Espaces Publics	M2022-135	22/03/2022	V2022-136	29/03/2022	Avenant	Pôle	01/05/2022	90%	10%	
Pôle Finances et contrôle de gestion (Directeur)	M2021-659	14/12/2021	V2021-478	16/12/2021	Création	Directeur	01/01/2022	50%	50%	
Pôle Numérique et Données (Directeur)	M2021-659	14/12/2021	V2021-478	16/12/2021	Création	Directeur	01/01/2022	50%	50%	
Pôle Ressources Humaines (Directeur)	M2021-659	14/12/2021	V2021-478	16/12/2021	Création	Directeur	01/01/2022	50%	50%	
Pôle Moyens Généraux (Directeur)	M2021-659	14/12/2021	V2021-478	16/12/2021	Création	Directeur	01/01/2022	50%	50%	
Pôle Patrimoine Immobilier (Directeur)	M2021-659	14/12/2021	V2021-478	16/12/2021	Création	Directeur	01/01/2022	50%	50%	
Pôle Juridique, Achats et Assemblées (Directeur)	M2021-659	14/12/2021	V2021-478	16/12/2021	Création	Directeur	01/01/2022	50%	50%	
Pôle Stratégie Foncière et Immobilière (Directeur)	M2021-659	14/12/2021	V2021-478	16/12/2021	Création	Directeur	01/01/2022	50%	50%	
Pôle Attractivité Economique et Emploi (Directeur)	M2021-659	14/12/2021	V2021-478	16/12/2021	Création	Directeur	01/01/2022	50%	50%	
Pôle Développement Urbain (Directeur)	M2021-659	14/12/2021	V2021-478	16/12/2021	Création	Directeur	01/01/2022	50%	50%	
Pôle Proximité Espaces Publics (Directeur)	M2021-659	14/12/2021	V2021-478	16/12/2021	Création	Directeur	01/01/2022	50%	50%	
Pôle Biodiversité, Paysages, Agroécologie et Alimentation (Directeur)	M2021-659	14/12/2021	V2021-478	16/12/2021	Création	Directeur	01/01/2022	50%	50%	
Pôle Relations aux Usagers aux Habitants et Engagement Citoyen (Directeur)	M2021-659	14/12/2021	V2021-478	16/12/2021	Création	Directeur	01/01/2022	50%	50%	
Pôle Sports (Directeur)	M2021-659	14/12/2021	V2021-478	16/12/2021	Création	Directeur	01/01/2022	50%	50%	

Montpellier Méditerranée Métropole - Compte administratif 2022

Pôle Culture et Patrimoine (Directeurs)	M2021-659	14/12/2021	V2021-478	16/12/2021	Création	Directeur	01/01/2022	50%	50%	
Mission Contractualisations et Partenariats (Directeur)	M2021-659	14/12/2021	V2021-478	16/12/2021	Création	Directeur	01/01/2022	50%	50%	
Mission Marge de manœuvres (Directeur)	M2021-659	14/12/2021	V2021-478	16/12/2021	Création	Directeur	01/01/2022	50%	50%	
Mission Prospectives, Transformation et Evaluation (Directeur)	M2021-659	14/12/2021	V2021-478	16/12/2021	Création	Directeur	01/01/2022	50%	50%	
Mission Transition Energétique et Climatique (Directeur)	M2021-659	14/12/2021	V2021-478	16/12/2021	Création	Directeur	01/01/2022	50%	50%	
Mission Mosson Cévennes (Directeur)	M2021-659	14/12/2021	V2021-478	16/12/2021	Création	Directeur	01/01/2022	50%	50%	
Direction générale déléguée	M2021-499	28/09/2021	V2021-358	21/09/2021	Création	Directeur délégué	01/10/2021	50%	50%	
Direction générale déléguée Qualité des services à la population	M2021-499	28/09/2021	V2021-358	21/09/2021	Création	Directeur délégué	01/10/2021	50%	50%	
Pôle Solidarité	M2021-499	28/09/2021	V2021-358	21/09/2021	Création	Directeur + CDM	01/10/2021	6%	94%	
Direction des relations institutionnelles et de l'évènementiel	M2021-187	29/03/2021	V2021-135	12/04/2021	Création	Direction	01/05/2021	50%	50%	
Direction contrôle de gestion externe	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	Reconduction	Direction	01/01/2021	51%	49%	
Direction affaires juridiques et commande publique	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	Reconduction	Direction	01/01/2021	60%	40%	
Département développement et aménagement durable du territoire	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	Reconduction	Direction	01/01/2021	57%	43%	
Service protocole et accueil	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	Reconduction	Service	01/01/2021	29%	71%	
Direction du secrétariat général	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	Reconduction	Direction	01/01/2021	31%	69%	
Pôle ressources humaines et relations sociales	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	Reconduction	Pôle	01/01/2021	37%	63%	
Direction générale	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	Reconduction	Direction	01/01/2021	51%	49%	
Direction relations presse	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	Reconduction	Direction	01/01/2021	35%	65%	
Direction moyens généraux et bâtiments	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	Reconduction	Direction	01/01/2021	50%	50%	
Direction des finances	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	Reconduction	Direction	01/01/2021	52%	48%	
Direction de la culture	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	Reconduction	Direction	01/01/2021	53%	47%	
Direction de la communication	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	Reconduction	Direction	01/01/2021	49%	51%	
Direction des relations internationales	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	Reconduction	Direction	01/01/2021	50%	50%	
Direction organisation études évaluation	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	Reconduction	Direction	01/01/2021	51%	49%	
Chauffeurs	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	Reconduction	Chauffeurs	01/01/2021	32%	68%	
Département solidarité et vivre ensemble	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	Reconduction	Directeur	01/01/2021	5%	15%	80%
Direction du cabinet	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	Reconduction	Direction	01/01/2021	50%	50%	

Annexe 4 – Informations relatives aux dépenses à vocation touristique

L'article R5211-6 du CGCT créé par décret n° 2000-318 du 09 avril 2000, modifié par décret n° 2015-970 du 31 juillet 2015, prévoit que les EPCI qui ont institué la taxe de séjour dans les conditions définies à l'article L. 5211-21 font figurer, dans un état annexe au compte administratif, les recettes procurées par cette taxe pendant l'exercice considéré et l'emploi de ces recettes à des actions de nature à favoriser la fréquentation touristique.

Produit de la taxe de séjour en 2022 : 4 530 K€

Principales dépenses	Description	Montant CA 2022
Office de tourisme métropolitain et Bureau des congrès	Actions en matière d'accueil, d'information, d'animation, de promotion, et valorisation du territoire, de ses équipements et événements culturels et de loisirs. Actions en faveur du tourisme d'affaire : promotion de Montpellier Méditerranée Métropole comme destination de congrès, séminaires, salons et voyages de motivation.	2 360K€ subvention fonctionnement 406K€ Bureau des Congrès Total = 2 766K€
Manifestations à portée nationale et internationale	Orchestre Opéra National de Montpellier Festival Montpellier Danse Festival Radio France Montpellier Hérault Sport Club Montpellier Handball Montpellier Hérault Rugby	13 330K€ 1 538K€ 444K€ 1 175K€ 1 661K€ 1 816K€ Total = 19 964K€
Schéma Directeur de signalisation et signalétique Touristique	Schéma de développement et d'hébergement touristique marchand et mise en place observatoire	7K€
Attractivité et promotion du territoire	Actions de communication sur différents supports Fêtes de valorisation des produits locaux, Foires, expositions, stands Workshops et accueils presse à l'Aéroport Montpellier Méditerranée Adhésion aux clusters Tourisme et Attractivité	199K€
Personnel	Mise à disposition de personnel à l'OT	467K€
Total des dépenses à vocation touristique		23 403K€

Annexe 5 – Informations relatives aux dépenses liées à GEMAPI en 2022

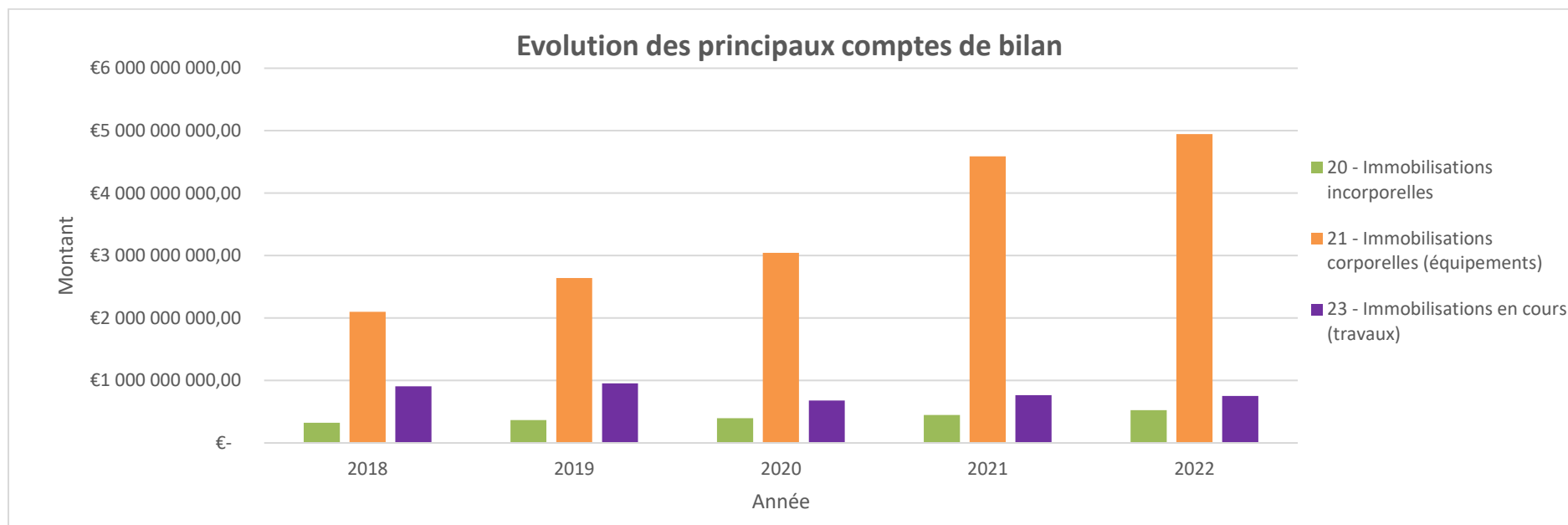
Produit de la taxe GEMAPI : 5 014 429€

Consommation de la Taxe Gemapi		
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2022	
	Mandaté	Engagement reportés
BAI - BASSIN RETENTION MOULYGOUS	7 950,00	92 053,15
ETUDES HYDROGEOMORPHOLOGIQUES	19 320,00	26 266,00
MODERNISATION OUVRAGES DE PROTECTION	1 158 569,44	85 814,06
PER-PROTECTION CABANES	124 246,06	65 858,00
SGM - RESTAURATION VIREDONNE	264 233,18	192 534,13
LAVERUNE PRAIRIES ALLUVIALES	218 464,29	100 000,00
ETUDES STRATEGIQUES GEMAPI	559 172,80	161 078,62
MPL - CLAPETS BARRAGE MOULIN L' EVEQUE	27 242,40	27 242,40
MPL - CONFORTEMENT BERGES DU LEZ	31 893,88	23 328,00
PIGNAN - SECURISATION DES POPULATIONS	10 075,97	33 888,00
RESTAURAT° ZONES HUMIDES + CONTINUITE ECOLOGIQUE	1 041 821,98	547 129,94
SUBMERSION MARINE	128 780,28	0,00
MPL-SDH VERDANSON	1 612 900,48	991 794,03
MPL-PROTECTION INONDATIONS RIEUTORD	0,00	0,00
TOTAL INVESTISSEMENT	5 204 670,76	2 346 986,33
		Total Investissement
		7 551 657,09
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Mandaté	
ENTRETIEN COURS D'EAU ET LITTORAL	794 693,49	
ENTRETIEN REPARATION DES OUVRAGES	507 295,37	
ETUDE REGULARISATION OUVRAGES	112 745,39	
FOURNITURES PETITS EQUIPEMENTS	6 146,05	
CONVENTIONS AMO EPTB	69 226,00	
CONVENTIONS GESTION ET SUBVENTIONS PARTENAIRES	378 437,50	
ANIMATION VALORISATION COMPETENCE GEMAPI	30 750,89	
CHARGES SALARIALES	730 311,93	
TOTAL FONCTIONNEMENT	2 629 606,62	
		Total Fonctionnement
		2 629 606,62
		Total général
		10 181 263,71

Annexe 6 – Etat des principaux comptes de bilan

Libellé	2018	2019	2020	2021	2022
20 - Immobilisations incorporelles	324 745 276,11 €	363 978 740,75 €	398 015 392,90 €	445 592 618,88 €	523 097 808,93 €
21 - Immobilisations corporelles (équipements)	2 100 225 043,93 €	2 640 203 092,33 €	3 043 028 741,34 €	4 587 050 785,63 €	4 946 105 044,96 €
23 - Immobilisations en cours (travaux)	908 187 172,88 €	952 748 397,21 €	678 104 003,67 €	766 723 939,85 €	751 712 782,83 €
24 - Immobilisations mises à disposition	9 450 391,12 €	9 450 391,12 €	9 450 391,12 €	9 450 391,12 €	9 450 391,12 €

La Métropole a poursuivi en 2022 le travail sur la qualité de ses comptes de bilan, à titre d'exemple les comptes de travaux (comptes transitoires) ont diminué de près de 50% depuis 2017.



Annexe 7 – Bilan de la dette au 31/12/2022 (avec budget annexe assainissement)

La Métropole s'est dotée d'un règlement intérieur par une délibération de 2018, actualisé par délibération n°M2020-102 du 31 juillet 2020. Il prévoit une information synthétique sur la dette de la Métropole de Montpellier au Conseil de Métropole à l'occasion du Compte Administratif 2021, au travers des éléments de bilan ci-après (arrêtés à la date du 31/12/2022) :

BILAN ANNUEL DE GESTION DE DETTE AU 31/12/2022

Encours de dette au 31/12/2022 : 915 685 805,82 €

Produits structurés : 1 emprunt classé 3E, d'un montant de 12,9M€
4 emprunts classés 1B, d'un montant total de 25,7M€

Pour mémoire : données CA 2021

870 617 655,50 €

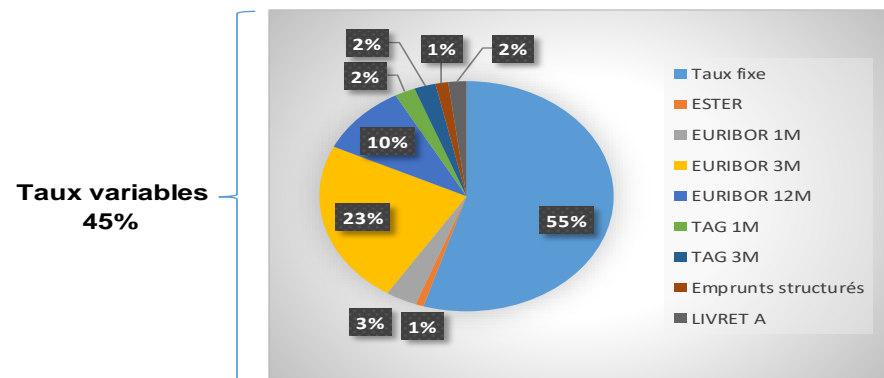
1 emprunt classé 3E, d'un montant de 13,5M€
5 emprunts classés 1B, d'un montant total de 27,5M€

Règlement budgétaire et financier sur la gestion pluriannuelle des investissements et de la dette (Délibération n° M2020-102 du 31 juillet 2020)
Article 2 : le Conseil de Métropole limite la possibilité de recourir aux emprunts bancaires aux zone 1A et 2B de la Charte GISSLER.

Taux moyen de la dette : 2,32%

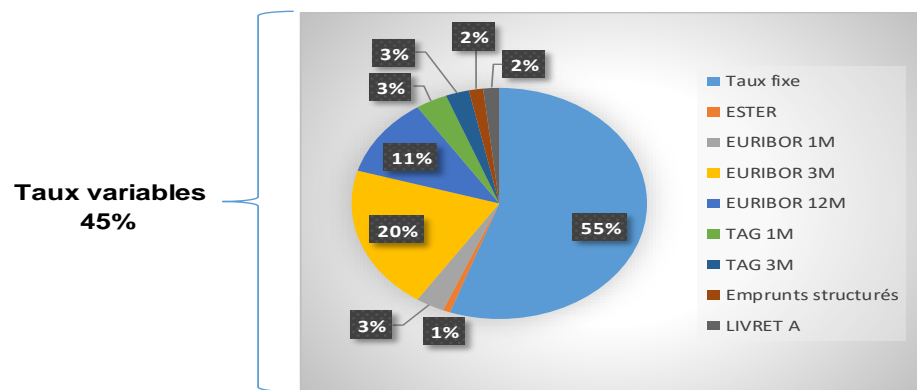
Annuité de 2022 : 54,2 M€ en capital 18,3 M€ en intérêts
Remboursement des revolving 32 M€ en capital

Répartition par type de taux :



Taux moyen de la dette : 2,03%

Annuité de 2021 : 55 M€ en capital 18,8 M€ en intérêts
Remboursement des revolving 55 M€ en capital



Principaux index du marché monétaire servant de référence au calcul des taux variables :

- **ESTER** (European Short Term Rate) : taux à court terme en euros qui reflète les coûts d'emprunt au jour le jour non garantis pour les banques de la zone euro. C'est une moyenne de taux d'intérêt pondérée par le volume de transactions réalisées. Il remplace l'EONIA (Euro Overnight Index Average), calculé depuis le 2 octobre 2019 en ajoutant 8,5 points de base au taux €STR. C'est l'un des deux taux de référence du marché monétaire de la zone euro, avec le taux Euribor qui lui couvre les durées allant d'1 semaine à 1 an

- **EURIBOR** (EUro InterBank Offered Rate) **1 mois, 3 mois, 6 mois, 12 mois** : taux monétaire pour la zone Euro. Un taux monétaire est un taux court-terme (inférieur à un an). Le taux Euribor définit le coût de l'argent pour différentes durées (par exemple Euribor 1 mois). Il est calculé en effectuant une moyenne quotidienne des taux prêteurs sur 13 échéances communiqués par un échantillon de 57 établissements bancaires les plus actifs de la zone Euro.

- **TAG** (Taux Annuel Glissant) **1 mois, 3 mois, 6 mois** : Il est égal à la capitalisation sur des périodes de 1 à 12 mois des moyennes arithmétiques mensuelles de l'EONIA

2022 LES ELEMENTS SPECIFIQUES DU BILAN DE LA GESTION ACTIVE DE LA DETTE

LES NOUVEAUX EMPRUNTS : 136,4 M€

* Emprunt de 10 M€ auprès du CA-CIB	sur 25 ans, sur Euribor 3 mois + 0,12%	souscrit fin 2020
* Emprunt de 10 M€ auprès d'ARKEA	sur 25 ans, sur Euribor 3 mois + 0,56%	souscrit fin 2020
* Emprunt de 10 M€ auprès de la CAISSE D'EPARGNE	sur 20 ans, sur Euribor 1 mois + 0,50%	souscrit fin 2020
* Emprunt de 15 M€ auprès de la SOCIETE GENERALE	sur 20 ans, sur Euribor 3 mois + 0,32%	souscrit fin 2020
* Emprunt de 0,4 M€ auprès de la NEF	sur 20 ans, au taux fixe de 0,8%	souscrit fin 2020
* Emprunt de 10 M€ auprès de la BANQUE POSTALE	sur 25 ans, au taux fixe de 1,09%	souscrit fin 2021
* Emprunt de 8 M€ auprès de la BANQUE POSTALE	sur 25 ans, au taux fixe de 1,09%	souscrit fin 2021
* Emprunt de 18 M€ auprès de la CAISSE D'EPARGNE	sur 25 ans, au taux fixe de 0,98%	souscrit fin 2021
* Emprunt de 10 M€ auprès d'ARKEA	sur 20 ans, au taux fixe de 1,08%	
* Emprunt de 5 M€ auprès de la CDC	sur 25 ans, en Livret A + 0,6%	
* Emprunt de 10 M€ auprès d'ARKEA	sur 1 mois, sur Euribor 3 mois moyenné + 0,40%	souscrit fin 2021
* Emprunt de 10 M€ auprès de la SOCIETE GENERALE	sur 1 mois, sur Euribor 1 mois + 0,40%	souscrit en 2022
* Emprunt de 20 M€ auprès du CA-CIB	sur quelques mois, sur Euribor 3 mois moyenné + 0,19%	souscrit fin 2021

La Métropole de Montpellier a mobilisé 13 emprunts en 2022. Les trois premiers emprunts ont été contractualisés en 2020 à des conditions très intéressantes puisque les marges sont parmi les plus faibles du marché. L'emprunt vert auprès de la NEF, souscrit en 2021, a permis de contractualiser un taux fixe à 0,8% avant la crise ukrainienne et la remontée des taux. Les trois emprunts taux fixe auprès de la Banque Postale et la Caisse d'Epargne ont également été souscrits fin 2021, avant la crise ukrainienne, permettant d'intégrer des conditions désormais inatteignables à notre encours de dette. L'emprunt au taux fixe de 1,08% a été souscrit au début de l'année 2022 à des conditions extrêmement avantageuses dans la première phase de remontée des taux.

Trois emprunts ont été mobilisés sur une très courte durée, dans le cadre de phases dites revolving. Ces produits permettent de piloter l'emprunt et sa durée en articulant les besoins structurels budgétaires et les besoins ponctuels de trésorerie, limitant ainsi les frais financiers, en s'assurant une capacité de réaction très rapide, à des conditions financières très avantageuses compte tenu des marges négociées lors de la contractualisation. Outils efficaces de pilotage concomitant du fonds de roulement et des résultats du Compte Administratif dans un souci d'optimisation du couple dette-trésorerie, c'est dans ce cadre que sont intervenus 3 des 13 emprunts. Ils pourront être consolidés au cours de l'année 2023 afin de couvrir un besoin structurel d'emprunt.

LES OPERATIONS DE GESTION ACTIVE DE LA DETTE :

En 2022, la Métropole a procédé à la fixation d'un emprunt de 10M€ (mobilisé en fin d'année 2021 sur Euribor 3 mois +0,47%) au taux fixe de 1,05% en début d'année 2022, utilisant une fenêtre d'opportunité dans la première phase de remontée des taux.

D'autres actions et discussions sont engagées avec nos partenaires financiers.

LES CHIFFRES CLES DE LA DETTE AU 31/12/2022

123 emprunts répartis auprès de 14 prêteurs

	<i>Pour mémoire, au 31/12/2021</i>		Au 31/12/2022	
DETTE GLOBALE	870,6 M€		915,7 M€	
TAUX MOYEN	2,03%		2,32%	
DUREE RESIDUELLE MOYENNE	15 ans et 5 mois		15 ans et 6 mois	
Encours à taux fixe	482,5 M€	55%	501,2 M€	55%
avec un taux moyen de	3,23%		2,95%	
Encours à taux variable	388,1 M€	45%	414,5 M€	45%
avec un taux moyen de	0,76%		1,51%	

**Majorité des emprunts répartis en Classe 1A
présentant un couple "risque Structure/Sous-jacent" minimum.**

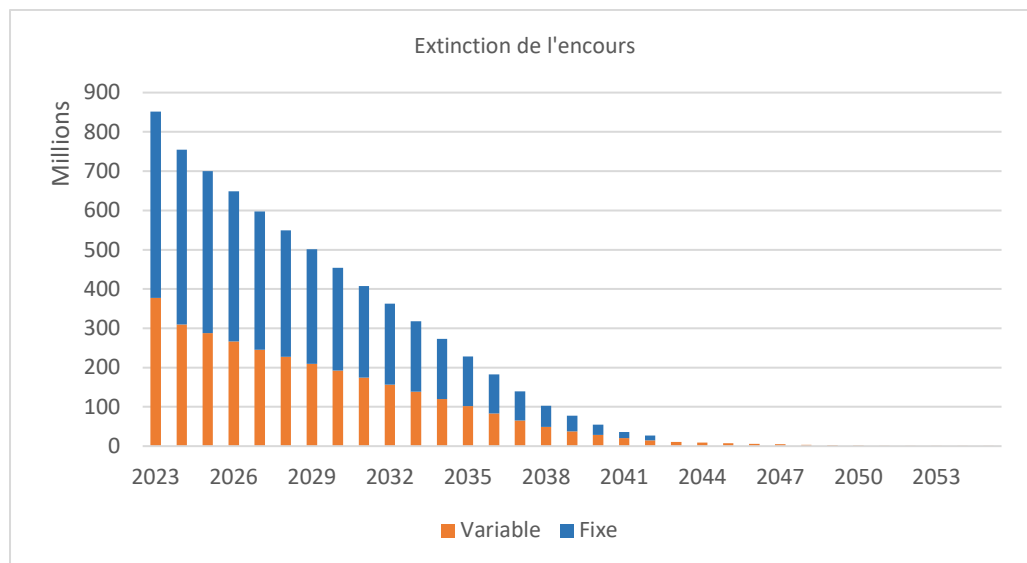
En 2021, la situation évolue pour la Métropole de Montpellier avec **près de 98 % de la dette en 1A** sur l'échelle des risques "Gissler".

Catégorie	Encours au 31-12-2022	%	Encours au 31/12/2022 après transfert de la dette du budget	%
1-A	877 128 403,80	95,79%	834 156 719,96	97,96%
1-B	25 678 986,22	2,80%	4 487 508,35	0,53%
3-E	12 878 415,80	1,41%	12 878 415,80	1,51%

PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE AU 31/12/2022 (budget principal):

Ex.	Encours début	Capital		Intérêts	Annuité
		Amortissement	Remboursement revolving		
2023	851 522 644,10 €	57 257 304,93 €	40 000 000,00 €	24 702 543,88 €	121 959 848,81 €
2024	754 265 339,17 €	54 034 612,34 €		25 311 182,82 €	79 345 795,16 €
2025	700 230 726,83 €	51 466 673,58 €		22 028 551,12 €	73 495 224,71 €
2026	648 764 053,25 €	51 177 585,87 €		19 663 812,35 €	70 841 398,22 €
2027	597 586 467,38 €	48 455 638,25 €		17 984 632,75 €	66 440 271,00 €
2028	549 130 829,12 €	48 299 363,97 €		16 540 846,61 €	64 840 210,58 €
2029	500 831 465,15 €	46 462 083,21 €		15 068 667,22 €	61 530 750,43 €
2030	454 369 381,94 €	47 002 227,38 €		13 735 806,49 €	60 738 033,87 €
2031	407 367 154,56 €	44 256 298,02 €		12 353 714,95 €	56 610 012,98 €
2032	363 110 856,54 €	45 034 883,45 €		11 030 000,07 €	56 064 883,52 €
2033	318 075 973,08 €	44 602 697,15 €		9 608 242,35 €	54 210 939,50 €
2034	273 473 275,93 €	45 586 123,22 €		8 097 811,21 €	53 683 934,43 €
2035	227 887 152,71 €	45 292 807,82 €		6 490 428,32 €	51 783 236,14 €
2036	182 594 344,89 €	42 756 726,66 €		4 888 634,69 €	47 645 361,35 €
2037	139 837 618,23 €	36 664 784,99 €		3 333 599,77 €	39 998 384,76 €
2038	103 172 833,23 €	25 706 529,90 €		2 276 936,73 €	27 983 466,63 €
2039	77 466 303,33 €	23 109 441,83 €		1 573 824,83 €	24 683 266,66 €
2040	54 356 861,50 €	18 728 805,88 €		1 009 277,58 €	19 738 083,46 €
2041	35 628 055,62 €	8 944 146,68 €		662 594,60 €	9 606 741,29 €
2042	26 683 908,94 €	6 165 940,81 €		482 410,35 €	6 648 351,15 €
2043	20 517 968,13 €	3 717 437,52 €		366 233,83 €	4 083 671,35 €
2044	16 800 530,61 €	3 317 437,52 €		296 491,42 €	3 613 928,94 €
2045	13 483 093,09 €	3 317 437,52 €		236 534,61 €	3 553 972,13 €
2046	10 165 655,57 €	3 217 437,52 €		178 943,10 €	3 396 380,62 €
2047	6 948 218,05 €	2 717 437,52 €		126 708,75 €	2 844 146,27 €
2048	4 230 780,53 €	1 577 437,52 €		89 499,74 €	1 666 937,26 €
2049	2 653 343,01 €	677 437,52 €		66 401,02 €	743 838,54 €
2050	1 975 905,49 €	677 437,52 €		48 727,57 €	726 165,09 €
2051	1 298 467,97 €	677 437,52 €		30 878,18 €	708 315,70 €
2052	621 030,45 €	177 437,52 €		18 076,04 €	195 513,56 €
2053	443 592,93 €	177 437,52 €		12 291,70 €	189 729,22 €
2054	266 155,41 €	177 437,52 €		6 474,88 €	183 912,40 €
2055	88 717,89 €	88 717,89 €		1 052,07 €	89 769,96 €

Extinction de l'encours de dette de la Métropole de Montpellier au 31/12/2022 (budget principal) :



Annexe 8 – Tableau de réalisation des PUP en 2022

Code PUP	Intitulé PUP - DEPENSES	Dépenses CA 2016 TTC budget principal	Dépenses CA 2016 TTC budget assainis.	Dépenses CA 2017 TTC budget principal	Dépenses CA 2017 TTC budget assainis.	Dépenses CA 2018 TTC budget principal	Dépenses CA 2018 TTC budget assainis.	Dépenses CA 2019 TTC budget principal	Dépenses CA 2019 TTC budget assainis.	Dépenses CA 2020 TTC budget principal	Dépenses CA 2021 TTC budget principal	Dépenses CA 2022 TTC budget principal	TOTAL TTC
PBAI001D	PUP LES LIGNIERES									51 977	1 350 663	390 143	1 792 784
PBAI002	PUP ROUTE IMPERIALE									1 979	397 472	274 503	673 954
PBAI004	PUP CASA DE LOS ARTIST									4 010	189 835	2 640	196 485
PBAI005	PUP COUSTOULIES									95 882		511	96 394
PCLZ001D	PUP PRADO CONCORDE	6 930		125 154		347 676		1 995 257		1 384 061	259 365	24 184	4 142 628
PCLZ002D	PUP VIOLETTES GERANIUM									24 736	214 437	255 852	495 024
PCLZ003	PUP CENTURIONS											3 978	3 978
PCLZ004	PUP SALENGRO 1 ET 2											1 832	1 832
PCOL001D	PUP ANCIEN STADE			5 189				13 959					19 147
PCOL002D	PUP JARDINS HELIOS			126 454		32 774		1 107 698		23 632	305 045		1 595 604
PCOL003D	PUP LA TUILLERIE HAUTE		1 575	14 804	36 488	26 659		43 002					122 528
PCOS001D	PUP LES LUCIOLES					3 090		143 345		14 641	36 460		197 535
PCOS002	PUP LES IRIS							13 472		9 902		16 351	39 726
PFAB001D	PUP DE LA FABRIQUE					1 364		146 398		554 425	1 105 570	725 898	2 533 655
PFAB002D	PUP Linkcity							23 225		65 681	15 469		104 375
PFAB003	PUP CHEMIN DE LETAGNES											244 838	244 838
PJUV001D	PUP BACOTEC			15 999								225 926	241 925
PJUV002D	PUP CARRIERE DE L'ORT							1 088 549			32 440		1 120 989
PJUV003D	PUP LA BERGERIE							1 350 000		51 034	55 000		1 456 034
PLAT001D	PUP LES ROSELIERS			9 960		14 571		455 088		69 613			549 232
PLAT002D	PUP URBIS							5 550					5 550
PLAT003D	PUP NG PROMOTION			72 038				72 038				83 380	227 456
PLAT004D	PUP SC AVENUE DE MAGUELONE					97 830							97 830
PLAT005D	PUP RD58						122 509	119 262	793	6 066	73 526	13 911	336 068
PMLM001D	PUP LES SALINIERS			28 283		11 535				175 153	291 673	851 094	1 357 738
PMSL002	PUP PIOCH BAILLOS							868		5 498	214 669	73 920	294 955
PMTPO01D	PUP HALEVY	120 779		130 068									250 847
PMTPO02D	PUP CLOS DE L'HIRONDELLE	3 082				135 236		26 934					165 252
PMTPO03D	PUP ST LAZARE	50 032		40 880									90 912
PMTPO04D	PUP BACHELARD	15 144											15 144
PMTPO05D	PUP POMPIGNANE	9 760		4 113									13 873
PMTPO07D	PUP DUNANT					23 967		117 504		61 792			203 263
PMTPO09D	PUP JEU DE MAIL					724		623 415		9 107			633 246
PMTPO10D	PUP TRENCAVEL CROIX D'ARGENT							202 985		32 811	4 284	141 593	381 673
PMTPO11D	PUP DENIZOT							39 021					39 021
PMTPO12D	PUP MAJOR FLANDRE 1							12 902			543	5 783	19 228
PMTPO13D	PUP MEHUL 2016 PARC SAINT-ANDR							8 680					59 015
PMTPO14D	PUP MEHUL 2017 SCCV MEHUL									50 335	48 732	89 498	206 155
PMTPO18	PUP VILLA MARIE							82 478		75 312	5 805	221 883	385 478
PMTPO21	PUP TESTE/CROIX DES ROSIERS									2 341			2 341
PMTPO24	PUP MARCONI										12 892		12 892
PPIG001	PUP Cave Oleicole							1 926		7 949	119 309		129 184
PPLL001	PUP LES ECUREUILS									172 145	27 517		199 662
PSAU001D	PUP LE PIGEONNIER				1 230			278 304		29 054			308 588
PSAU003	PUP LES COULEURS DE PAYS											74 163	74 163
PSDR001D	PUP LES GRIVES										140 081	425 185	565 265
PSGM001D	PUP ENCORNET										15 941	2 402	18 343
PSGM002	PUP PROMENADE DES COSTES									25 800	121 459	1 612	148 871
PSGO001D	PUP ALIAGA					16 986		364 600					381 586
PSJV001D	PUP LES JASSES	19 058		1 943 027		1 332 979	18 837	298 187	1 524	335 467	160 650		4 109 730
PSJV002D	PUP SIGALIES					280 390		99 419		2 248			382 057
PSJV003D	PUP IMPASSE HORTENSIAIS					35 922							35 922
PSJV004D	PUP CHEMIN DE LA ROQUE					76 960		265 694		423 932	75 170		841 756
PSJV005D	PUP Fontaine Pontou							78 160		11 184			89 344
PSJV006D	PUP LES JARDINS D'EDEN									31 895			31 895
PSJV007D	PUP ROUTE DE BEZIERS AN195							20 576		250	1 560		22 386
PSJV008D	PUP BLASCO II									30 173	33 547		63 720
PSUS001D	PUP RESIDENCE OPALE					117 036		73 682					190 718
PVEN001D	PUP LE PETIT PARADIS					360 518		783 307		129 935	412 058	1 922	1 687 740
PVLM001D	PUP MIREVAL									73 930		123 316	197 246
PVLM003	PUP VILLA LAURENT										30 910	14 498	45 409
	TOTAL	224 786	1 575	2 515 968	36 488	2 917 447	141 346	9 942 013	2 317	4 115 987	5 844 823	4 207 438	29 950 188

Montpellier Méditerranée Métropole - Compte administratif 2022

Code PUP	Intitulé PUP - RECETTES	Recettes CA 2016 TTC budget principal	Recettes CA 2016 TTC budget assainis.	Recettes CA 2017 TTC budget principal	Recettes CA 2017 TTC budget assainis.	Recettes CA 2018 TTC budget principal	Recettes CA 2018 TTC budget assainis.	Recettes CA 2019 TTC budget principal	Recettes CA 2019 TTC budget assainis.	Recettes CA 2020 TTC budget principal	Recettes CA 2021 TTC budget principal	Recettes CA 2022 TTC budget principal	TOTAL TTC
PBAI001D	PUP Les Lignières							786 333		786 333	214 426	128 655	1 915 746
PBAI002	PUP ROUTE IMPERIALE							736 325			133 103		869 428
PBAI004	PUP CASA DE LOS ARTIST							181 904					181 904
PBAI008	PUP CONTRÔLE											133 602	133 602
PBAI009	PUP PETIT BONHEUR										66 782	53 426	120 208
PBAI010	PUP L'OMBRELLE											13 472	13 472
PCLZ001D	PUP PRADO CONCORDE					633 719		1 000 740		389 376	147 272		2 171 106
PCLZ002D	PUP VIOLETTES-GERANIUM							177 893			190 169		368 062
PCLZ003	PUP CENTURIONS											171 554	171 554
PCOL002D	PUP JARDINS HELIOS	105 379				594 911		552 680			255 360		1 508 330
PCOL003D	PUP LA TUILERIE HAUTE			97 694									97 694
PCOS001D	PUP LES LUCIOLES					75 375		7 932					83 307
PCOS002	PUP LES IRIS									28 510			28 510
PFAB001D	PUP DE LA FABRIQUE									1 515 741			1 515 741
PFAB002D	PUP Linkcity							86 486					86 486
PFAB003	PUP CHEMIN DES LETAGNES										78 201		78 201
PJUV001D	PUP Bacotec										289 994		289 994
PJUV002D	PUP CARRIERE DE L'ORT					1 120 990							1 120 990
PJUV003D	PUP LA BERGERIE					737 000		737 000					1 474 000
PLAT001D	PUP LES ROSELIERES					65 607							65 607
PLAT003D	PUP NG PROMOTION					213 676							213 676
PLAT004D	PUP SC AVENUE DE MAGUELONE			75 000		75 048							150 048
PLAT005D	PUP RD58					194 431		31 615					226 045
PMLM001D	PUP les saliniers							392 247		420 585	183 066		995 898
PMSL002	PUP PIOCH BAILLOS									89 327			89 327
PMTP001D	PUP Halevy							255 420					255 420
PMTP002D	PUP Clos de l'Hirondelle							250 000					250 000
PMTP003D	PUP ST LAZARE	984 737											984 737
PMTP007D	PUP DUNANT							437 580			715 926	424 760	1 578 266
PMTP010D	PUP TRENCANEL CROIX D'ARGENT							1 258 554					1 258 554
PMTP011D	PUP DENIZOT							338 580					338 580
PMTP012D	PUP MAJOR FLANDRE 1					448 800							448 800
PMTP013D	PUP MEHUL 2016 PARC SAINT-ANDR							316 976					316 976
PMTP014D	PUP MEHUL 2017 SCCV MEHUL							229 016			590 535		819 551
PMTP015D	PUP MEHUL SEQUOIA					237 216		221 616					458 832
PMTP18	PUP VILLA MARIE							227 700					227 700
PMTP25	PUP PUECH VILLA - SOGEPROM											272 219	272 219
PMTP26	PUP PUECH VILLA - ACM											177 000	177 000
PMTP29	PUP M.TESTE /CROIX DES ROZIERES/COGEDIM											197 247	197 247
PPIG001	PUP Cave Oleicole									35 952			35 952
PPLL001	PUP LES ECUREUILS							37 190		22 314			59 504
PSAU001D	PUP Le pigeonnier							106 544					106 544
PSAU003	PUP Les Couleurs de Pays										66 866		66 866
PSDR001D	PUP LES GRIVES									289 809	173 885		463 694
PSGM001D	PUP ENCORNET									21 559		12 935	34 494
PSGM002	PUP PROMENADE DES COSTES									56 811	21 341		78 152
PSGO002D	PUP OGE (secteur collège)							364 600					364 600
PSJV001D	PUP LES JASSES			1 810 667		621 146							2 431 812
PSJV002D	PUP SIGALIES					316 940							316 940
PSJV003D	PUP IMPASSE HORTENSAS					35 922							35 922
PSJV004D	PUP CHEMIN DE LA ROQUE					169 230		211 538					380 768
PSJV005D	PUP FONTAINE PONTOU					40 895							40 895
PSJV006D	PUP LES JARDINS D'EDEN							25 152		15 091			40 243
PSJV007D	PUP ROUTE DE BEZIERS AN195					17 157							17 157
PSJV008D	PUP BLASCO II							39 237		23 542			62 778
PSUS001D	PUP RESIDENCE OPALE			137 239		19 235							156 474
PVEN001D	PUP LE PETIT PARADIS					749 294		1 658 447					2 407 741
PVLM001D	PUP MIREVAL					22 233				134 366		112 133	268 732
	TOTAL	1 090 116	0	2 120 600	0	6 388 824	0	10 669 303	0	3 829 316	3 126 925	1 697 003	28 922 086

Annexe 9 – Annexe patrimoniale – Etat des contrats de partenariat public privé

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B8.3

B8.3 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts invest. (1)	Somme nette des parts invest. (2)
Gestion énergétique de l'éclairage public, génie civil réseau de télécommunication - Juvignac	2013	Spie Sud Ouest SAS	Conception, maintenance et travaux d'éclairage public	5 895 109,51	5 895 109,51	252	31/06/2034	514 556,26	514 556,26

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 31/12/N

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement

Annexe 10 – Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 au CA2022

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 AU CA2022	B15.1
SECTION DE FONCTIONNEMENT	

B15.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT**Dépenses – mandats émis CA2022**

Article	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	26 546,98
60628	Autres fournitures non stockées	750,24
60631	Fournitures d'entretien	17 909,55
6068	Autres matières et fournitures	3 975,00
6236	Catalogues, imprimés et publications	3 912,19
6283	Frais de nettoyage des locaux	
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	450 000,00
6573643	Subventions aux fermiers et aux concessionnaires	
65742	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes	450 0000,00
65888	Autres subventions	
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
014	Atténuation de produit	0,00
	Total des dépenses réelles	
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	716 135,41
68128	Dotations aux amortissements de charges exceptionnelles différées	716 135,41
043	Opérations d'ordre intérieur de la section	0,00
	Total des dépenses d'ordre	
	TOTAL GENERAL	1 192 682,39

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 AU CA2022	B15.2
SECTION D'INVESTISSEMENT	

B15.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses – mandats émis CA2022		
Article	Libellé	Montant
10	Dotations et fonds divers	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
	Opérations d'équipement	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

Annexe 11 – Présentation brève et synthétique du Compte Administratif 2022

IV – ANNEXES

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU CA 2022 SELON ARTICLE L.2313-1 DU CGCT

PRESENTATION DU CA 2022 SELON ARTICLE L.2313-1 DU CGCT

1 - Eléments de contexte

2022 s'inscrit dans le respect des trois leviers de la stratégie financière que la Métropole a acté pour ce mandat :

- Maîtriser la section de fonctionnement avec le maintien d'un taux d'épargne brut élevé, (objectif minimum : supérieur à 12%), soit **21,3% en 2022**
- Libérer nos capacités par une gestion rigoureuse de la dette avec le maintien d'une capacité de désendettement inférieure à 12 ans, soit **6,2 ans en 2022**
- Investir pour le long terme dans le cadre d'une ambitieuse programmation pluriannuelle d'investissements (PPI) : cette programmation de 2,5 Milliards d'euros a été adoptée pour la période 2021-2026.

2022 a été une année au service des métropolitains : la Métropole a agi pour la préservation du pouvoir d'achat de ses habitants, notamment par l'élargissement de la **gratuité des transports publics** les week-ends pour tous les métropolitains à la gratuité permanente pour les moins de 18 ans et les plus de 65 ans, et en faveur de l'emploi avec une politique d'investissement volontariste qui s'est traduite, en 2022, par un niveau de **dépenses d'équipement (314 M€)**, jamais atteint depuis 2009.

314M€ dépenses d'équipement 2022

- +37% par rapport à 2021
- +59% par rapport à 2019

2 - Priorités du budget

Les réalisations 2022 de Montpellier Méditerranée Métropole s'articulent autour de six orientations :

- **Mieux se déplacer**
 - Les mobilités douces et alternatives, priorités de notre équipe
 - Une mobilité routière plus sûre et concertée
- **Mieux soutenir l'activité du territoire**
 - Investir dans l'innovation
 - Répondre aux besoins des entreprises et des artisans
- **Mieux gérer le cycle de l'eau**
 - Assainissement
 - Protéger contre les risques - GEMAPI
- **Mieux préserver notre environnement**
 - Agroécologie et espaces naturels
 - Déchets : accompagner les bonnes pratiques
 - Une Métropole exemplaire
- **Compléter nos équipements culturels et sportifs**
 - Sports
 - Culture
- **Une Métropole plus solidaire**
 - Avec ses habitants
 - Avec ses communes

3 - Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal

3.1 - Recettes réelles de fonctionnement :	
Dotations, compensations	59,6 M€
Impôts et taxes	440,9 M€
Attributions et dotations de compensation	64,1 M€
Produits des services	44,7 M€
Autres recettes	38,3 M€
Résultat de fonctionnement reporté	30,2 M€
Total général	677,8 M€
3.2 – Dépenses réelles de fonctionnement:	
Subventions, contributions	154,4 M€
Charges à caractère général	187,9 M€
Charges financières	17,9 M€
Charges de personnel	125,9 M€
Autres dépenses	23,8 M€
Total général	509,9 M€
3.3 – Recettes réelles d'investissement:	
Recours à l'emprunt et refinancement	136,4 M€
Subventions d'équipement	43,7 M€
Attributions de compensation d'Investissement	17,1 M€
Excédent de fonctionnement capitalisé	147,5 M€
Autres	36,4 M€
Total général	381,1 M€
3.4 – Dépenses réelles d'investissement:	
Capital de la dette et refinancement	81,8 M€
Dépenses d'équipement	249,2 M€
Subventions d'équipement	64,5 M€
Autres	10,4 M€
Résultat d'investissement reporté	118,6 M€
Total général	524,5 M€

4 - Montant du budget

Pour le budget principal :

Le montant du Compte Administratif 2022 s'élève en dépenses à **915,8M€** : 509,9 M€ en fonctionnement et 405,9 M€ en investissement (hors résultat reporté).
Le montant du Compte Administratif 2022 s'élève en recettes à **881,2 M€** : 647,6 M€ en fonctionnement (hors résultat reporté) et 233,6 M€ en investissement.

Pour le budget consolidé (budget principal et budget annexe assainissement):

Le montant du Compte Administratif 2022 s'élève en dépenses à **950,3 M€** : 525,9 M€ en fonctionnement et 424,4 M€ en investissement.
Le montant du Compte Administratif 2022 s'élève en recettes à **910,7 M€** : 674,8 M€ en fonctionnement et 235,9 M€ en investissement.

5 - Crédits d'investissement pluriannuels

Les Autorisations de Programme (AP) réalisées en 2022 sont retracées ci-après :

Numéro d'AP	Intitulé de l'AP	Chap.	Montant de l'AP initiale	Variation d'AP 2022	AP totale au CA 2022	CP réalisés 2022
Budget principal						
AMECEB16	AMENAGEMENT CADOULE ET BERANGE	905	3 965 275	398 201	4 363 476	606 406
AMELIT16	AMENAGEMENT LITTORAL	905	7 214 179	1 648 525	8 862 704	1 179 274
AMEMTP16	AMENAGEMENT MONTPELLIER	905	26 648 084	4 098 768	30 746 852	4 426 459
AMEPEG16	AMENAGEMENT PIEMONTS ET GARRIGUES	905	3 281 169	241 460	3 522 629	241 170
AMEPLO16	AMENAGEMENT PLAINE OUEST	905	2 422 558	401 444	2 824 002	408 482
AMEVDL16	AMENAGEMENT VALLE DU LEZ	905	4 582 833	276 829	4 859 662	272 047
CULACC01	ACCESSIBILITE CULTURE	903	5 349 718		5 349 718	202 820
CULALG01	HOTEL MONTCALM - MOCO	903	22 500 000		22 500 000	141 581
CULCRR01	CITE DES ARTS	903	46 420 167	485 000	46 905 167	3 192 636
CULFAB01	RESTAURATION OEUVRES MUSEE FABRE	903	1 628 945		1 628 945	188 493
CULIFZ17	INTEGRATION MEDIATHEQUE FELLINI A ZOLA	903	6 708 001		6 708 001	368 745
DEAFAB18	FABREGUES PROTECTION COULAZOU	907	4 915 000		4 915 000	27 028
DEAGRA18	GRABELS PROTECTION RIEUMASSEL	907	3 600 000		3 600 000	105 733

Montpellier Méditerranée Métropole - Compte administratif 2022

DEALAT18	LATTES PROTECTION BASSE VALLÉE MOSSON	907	4 252 310	1 147 214	5 399 524	1 758 289
DEASHV18	SCHÉMA HYDRAULIQUE VERDANSON BASSIN VALS	907	7 000 000		7 000 000	1 612 900
DEEESR01	COPER ESRI UNIVERSITES ET PARTENARIATS	906	11 803 080		11 803 080	1 001 542
DEEPMI17	PACTE MEDITERRANEEN D'INNOVATION	906	3 590 000		3 590 000	643 130
DMOVE18	VELOSTATION GARE SAINT-ROCH	908	840 000	-840 000	0	0
DPVDEC18	MODERNISATION PARC DÉCHÈTERIES MÉTROPOLE	907	6 972 000		6 972 000	1 260 878
DPVDTR18	EXTENSION RENOV CENTRE TRI DEMETER	907	20 175 396		20 175 396	70 361
DRICIN18	CITÉ INTELLIGENTE	906	7 110 000		7 110 000	771 208
DRIEXT18	EXTENSION DU SHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT NUMERIQUE	906	3 629 207	5 684 000	9 313 207	935 259
DUHCNM01	CONTOURNEMENT NIMES MONTPELLIER	905	80 838 298		80 838 298	53 593
DUHESR01	COPER LOGEMENT ETUDIANT - VIE ETUDIANTE	905	2 554 043		2 554 043	213 307
DUHPIE18	AIDES À LA PIERRE PARC PUBLIC / SUR FONDS PROPRES	905	16 800 000		16 800 000	1 411 480
FONAMU03	OPERATIONS D'AMENAGEMENT A VOCATION ECO	906	23 671 102		23 671 102	0
FONAMU04	DESARTIFICIALISATION ET TRANSFERT DES COMMERCES DU FENOUILLET	906	28 891 327		28 891 327	2 650 000
FONAMU05	ACQUISITIONS FONCIERES	905	66 998 083	50 025 000	117 023 083	21 229 317
M18CIME01	CRÉATION D'UN CIMETIÈRE INTERCOMMUNAL	900	44 400 000		44 400 000	4 655 157
M18CTEC01	CRÉATION D'UN CENTRE TECHNIQUE MÉTROPOLITAIN POUR LE PÔLE PLAINE OUEST	908	2 700 000	-2 700 000	0	0
M18SBRN01	AMÉNAGEMENT AV NÎMES	908	1 620 000		1 620 000	20 106
M18VEHI01	MISE À NIVEAU PARC VÉHICULES DAT	908	4 108 516		4 108 516	874 869
M19FRA709	FRANCHISSEMENT A709	908	11 701 797		11 701 797	933 852
M19FRTC01	HALLE FRENCH TECH CAMBACERES	906	6 900 000	16 697 000	23 597 000	15 408 900
M19JTOU01	JALONNEMENT TOURISTIQUE	908	2 280 000		2 280 000	0
M19LIHT01	EMBELLISSEMENT DE LA METROPOLE : ENFOUISSEMENT DES LIGNES HAUTES TENSIONS	906	12 043 794		12 043 794	170 932
M19LITT01	PRESERVATION DU LITTORAL	905	1 000 000		1 000 000	0
M19METH01	DERNIERE PHASE USINE METHANISATION	907	2 475 962		2 475 962	220 620
M19TRD501	TRAVAUX RD5 COURNONSEC	908	3 900 000		3 900 000	1 980 969
M19TRVS01	TRAVERSE DE SUSSARGUES	908	2 300 000		2 300 000	14 481
M19TRVS02	TRAVERSE DE RESTINCLIERES	908	1 760 000		1 760 000	261 241
M19VELO01	SOLDE ANCIENNE AP PISTES CYCLABES	908	650 000	-650 000	0	0
M20AAGV01	AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - PROGRAMME 2020-2023	905	22 000 000		22 000 000	1 442 536
M20ASSA01	ACQ FONCIERE DEMOLITION DE LA TOUR D'ASSAS	905	3 252 000		3 252 000	547 997
M20CDMO01	OPAH COPROS DEGRADEES MOSSON	905	1 215 000		1 215 000	239 394
M20DASS01	SOUTIEN AUX IMPLANTATIONS ECONOMIQUES : DASSAULT 2EME EXTENSION	906	1 999 540		1 999 540	0
M20LAUZ01	SOUTIEN AUX IMPLANTATIONS ECONOMIQUES : MANDAT REQUALIFICATION LAUZE EST	906	9 167 971		9 167 971	27 329

Montpellier Méditerranée Métropole - Compte administratif 2022

M20LAUZ02	SOUTIEN AUX IMPLANTATIONS ECONOMIQUES : LAUZE EST	906	4 206 000		4 206 000	670 000
M20MART01	SOUTIEN AUX IMPLANTATIONS ECONOMIQUES : CHARLES MARTEL EXTENSION	906	2 370 000		2 370 000	600 000
M20MOAC01	MOBILITES ACTIVES	908	150 000 000		150 000 000	21 724 472
M20MUSI01	ACQUISITION INSTRUMENTS MUSIQUE POUR LE NOUVEAU CRR	903	1 600 000		1 600 000	186 217
M20NPAE01	NOUVEAU MANDAT PAE	906	1 500 000		1 500 000	0
M20NPRU01	NPRU CEVENNES	905	27 325 600		27 325 600	5 533 972
M20NPRU02	NPRU MOSSON	905	97 212 500		97 212 500	11 400 000
M20PDSC01	PLAN DE SAUVEGARDE CEVENNES	905	1 715 000		1 715 000	239 318
M20RDRM04	RD613 RD24E2 GIR ET BARREAU ZAC DES CHATAIGNIERS	908	1 800 000		1 800 000	23 920
M20RDRM01	DESSERTS DE L'ARENA SDF LEVADES	908	1 826 000		1 826 000	39 818
M20RDRM02	OA RM62 GRAU DE PEROLS	908	1 030 000		1 030 000	12 247
M20RDRM03	RD612 AMENAGEMENT ENTREE OUEST DE MONTPELLIER	908	2 030 000		2 030 000	32 249
M20RDRM05	RM610 AMGT URBAIN TRAVERSEE DE VENDARGUES	908	1 208 000		1 208 000	0
M20RDRM07	RD66 REPRISE DES RAMPES EST DE L'OUVRAGE DE FREJORGUES	908	1 506 000		1 506 000	365 645
M20SECU01	AMELIORATION DE LA SECURITE ROUTIERE	908	2 700 000		2 700 000	573 315
M21ALLU01	BAILLARGUES ALLEE ALLUVIALE	907	8 500 000		8 500 000	0
M21ALLU02	LAVERUNE PRAIRIES ALLUVIALES PARCELLE ANCIENNE PEPINIÈRE PITOT	907	1 600 000		1 600 000	218 464
M21DEPO02	NOUVEAU DEPOT TRANSPORTS MOBILITES	908	60 000 000		60 000 000	8 240 896
M21ECOC01	ECOCITE RENOVATION DES COPROPRIETES	905	6 013 000		6 013 000	1 458 402
M21ESPP01	COEUR DE METROPOLE COMEDIE ESPLANADE TRIANGLE	905	39 400 000		39 400 000	3 087 325
M21ESPP02	COEUR DE METROPOLE FOCH PEYROU ARCEAUX	905	17 720 000		17 720 000	1 118 750
M21EXTLI01	POURSUITE EXTENSION L1 TRAMWAY	908	46 916 508		46 916 508	369 597
M21GUNRJ1	GUICHET UNIQUE - RENOV ENERGIE	907	16 641 500		16 641 500	86 150
M21IRDI01	FONDS DE CAPITAL-RISQUE	906	4 600 000		4 600 000	472 630
M21NBUS02	POURSUITE ACQUISITION DE NAVETTES ET BUS	908	9 587 967		9 587 967	1 646 710
M21OUES01	ESPACES PUBLICS LIGNE 5	908	33 371 040		33 371 040	4 629 105
M21OUES02	RESEAUX LIGNE 5	908	13 855 200		13 855 200	1 983 903
M21PAPI02	PAPI 2 LEZ JUVIGNAC PROTECTION MOSSON QUARTIER PLAINE	907	1 865 000		1 865 000	89 121
M21ROUL2	MATERIEL ROULANT TRAMWAY	908	180 000 000		180 000 000	16 506 658
M21SEC116	AMELIORATION DE LA SECURITE ROUTIERE SUR LA RD116	908	1 200 000		1 200 000	0
M21TRAML5	POURSUITE LIGNE 5 DE TRAMWAY	908	386 668 229		386 668 229	32 752 654
M21VEGE01	VEGETALISATION DE LA METROPOLE	905	2 000 000		2 000 000	176 862
M21VEHI01	FLOTTE DE VEHICULES DECARBONES	908	11 550 000		11 550 000	2 586 806
MGBRES18	RACCORDEMENT RESEAUX ELECTRIQUES MTP SRU	908	1 200 000		1 200 000	422 091

Montpellier Méditerranée Métropole - Compte administratif 2022

MGBSUR18	TRAVAUX SÛRETÉ SIÈGE MÉTROPOLE	900	456 000	3 354 434	3 810 434	13 266
NETMTP16	ENVIRONNEMENT MONTPELLIER	907	7 000 930	1 002 719	8 003 649	1 139 365
NETVDL16	ENVIRONNEMENT VALLEE DU LEZ	907	15 417	-15 417	0	0
SPOACC01	SPORTS ACCESSIBILITE EQUIPEMENTS	903	5 812 903		5 812 903	678 174
SPOCNN18	RÉHABILITATION CENTRE NAUTIQUE NEPTUNE	903	14 240 000		14 240 000	150 488
SOPAR01	PARC MULTIGLISSE GERARD BRUYERE	903	15 500 000		15 500 000	3 075 873
SPOPIS02	PISCINE HERACLES	903	12 160 236		12 160 236	67 149
TRAGSR01	GARE SAINT ROCH	905	6 645 100	-6 645 100	0	0
VOICEB16	VOIRIE CADOULE ET BERANGE	908	18 654 016	4 494 805	23 148 821	3 754 811
VOILIT16	VOIRIE LITTORAL	908	22 978 164	2 650 119	25 628 283	4 466 151
VOIMTP16	VOIRIE MONTPELLIER	908	119 232 229	10 720 565	129 952 794	18 529 880
VOIPEG16	VOIRIE PIEMONTS ET GARRIGUES	908	16 883 068	1 236 510	18 119 578	1 501 661
VOIPLO16	VOIRIE PLAINE OUEST	908	21 684 043	4 035 502	25 719 545	2 109 334
VOIVDL16	VOIRIE VALLE DU LEZ	908	26 845 739	4 181 221	31 026 960	5 534 853
M21ACCM02	POURSUITE DU SCHEMA DIRECTEUR ACCESSIBILITE MOBILITES	908	2 500 000		2 500 000	931 658
M22CAMB01	ZAC CAMBACERES	906	0	10 930 000	10 930 000	2 400 000
M22FICC01	FONDS D'AIDE AUX ICC	903	0	3 600 000	3 600 000	0
M22LATT01	LATTARA: CREATION CENTRE CONSERVATION ET D'ETUDES	903	0	8 127 236	8 127 236	7 080
M22LATT02	LATTARA: AMENAGEMENT D'UN PARCOURS PEDAGOGIQUE	903	0	7 139 000	7 139 000	6 300
M22METRO01	REALISATION DE 5 LIGNES DE BUSTRAM (dont matériel roulant)	908	0	106 200 000	106 200 000	2 305 623
M22MROU01	REHABILITATION PISCINE MOTTE ROUGE	903	0	3 885 000	3 885 000	2 706 446
M22NRJV01	TRANSITION ENERGETIQUE DU PATRIMOINE METROPOLITAIN	900	0	1 375 000	1 375 000	352 753
M22OFS01	ORGANISME FONCIER SOLIDAIRE	905	0	2 700 000	2 700 000	1 500 000
M22OPER01	PATRIMOINE: FACADES OPERA COMEDIE	903	0	1 280 000	1 280 000	0
M22PATC01	SOUTIEN PATRIMONIAL AUX COMMUNES	903	0	8 000 000	8 000 000	0
M22RM001	CREATION D'UN GIRATOIRE A VILLEUNEUVE LES MAGUELONE (RM185)	908	0	1 100 000	1 100 000	655
M22RM002	CREATION D'UN GIRATOIRE A PIGNAN (RM5)	908	0	1 760 000	1 760 000	6 227
M22SDSI01	MODERNISATION INFORMATIQUE DE L'ADMINISTRATION ET DES RELATIONS AUX USAGERS		0	18 389 200	18 389 200	1 257 741
M22FEC01	FONDS D'EQUIPEMENT AUX COMMUNES	905	0	10 000 000	10 000 000	687 140
Budget annexe assainissement collectif						
SDASTR03	Stations d'épuration : Construction Sussargues-St Geniès des Mourgues + Extension Cournonterral	21	12 084 992	0	12 084 992	0
SDARES01	Réseaux : Intercepteur est secteur amont + intercepteur est la Pompignane	21	26 400 891	0	26 400 891	0
M19MAERA01	MAERA: RUISSEAU DES VACHES	21	2 120 500	0	2 120 500	21 284

M19MAERA01	MAERA: MAS ST PIERRE PASSAGE SOUS VOIE SNCF	21	3 179 400	0	3 179 400	249 589
M19MAERA01	MAERA: RESEAUX PRIMAIRES MAERA PR ARTIS ET ETUDE COLLECTEUR OUEST	21	4 775 000	0	4 775 000	11 544
M19MAERA01	MAERA: EXTENSION STEP MAERA	21	140 384 335	0	140 384 335	331 302
M19STEP02	STEP SGO 9700 EH	21	2 902 800	0	2 902 800	0
M19STEP03	STEP MURVIEL 3000 EH	21	2 104 325	0	2 104 325	46 953
M21STEP01	CONSTRUCTION STATION D'EPURATION DE MONTAUD	21	1 315 000	0	1 315 000	5 831
Total consolidé			2 186 427 986	286 414 235	2 472 842 221	242 866 949

Au 31/12/2022, le reste à financer de l'ensemble des AP votées s'établissait à 58,6M€.

6 - Niveau de l'Épargne Brute et de l'Épargne Nette

Sur le budget principal, l'épargne brute s'élève à 137,7 M€ et l'épargne nette à 87,9 M€.

Épargne brute	137,7 M€
- Capital de la dette (hors remboursements anticipés et revolving)	- 49,8 M€
Soit une épargne nette de	87,9 M€

En consolidé, l'épargne brute s'élève à 149,6 M€ et l'épargne nette à 95,4 M€.

Épargne brute	149,6 M€
- Capital de la dette (y compris remboursements anticipés)	- 54,2 M€
Soit une épargne nette de	95,4 M€

7 - Niveau d'endettement

Le recours global à l'emprunt s'est élevé à 96,4 M€ en 2022 (pour le budget principal uniquement). Ce recours à l'emprunt est en hausse par rapport à 2021 (73,1M€).

Cependant, l'encours de dette est stabilisé à hauteur de 851,6 M€ pour le budget principal et 915,7 M€ pour le budget consolidé au 31/12/2022.

Notre dette, répartie entre 14 prêteurs, est composée à 55% de taux fixes et à 45% de taux variables.

Le taux moyen de la dette de la Métropole est de 2,32%.

8 - Capacité de désendettement

La capacité de désendettement est maîtrisée. Elle s'établit, au 31 décembre 2022, à 6.2 ans sur le budget principal et 6,1 sur le budget consolidé.

9 - Niveau des taux d'imposition

Pour 2022, comme depuis 2014 nous avons **maintenu des taux d'imposition stables** pour le bloc communal (Ville et intercommunalité) hors taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Les taux d'imposition 2022 sont les suivants :

- Taux de la Taxe d'Habitation : 12,08 %
- Taux de la Taxe sur le Foncier Bâti : 0,167 %
- Taux de la Taxe sur le Foncier non Bâti : 5,69 %
- Taux de la Cotisation Foncière des Entreprises : 36,58 %
- Taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 12,35%

10 - Principaux ratios du budget principal

Les principaux ratios de la Collectivité sont les suivants pour 2022 :

Principaux ratios	Valeurs CA 2022
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1024,35 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 301 €
Dépenses d'équipement brut / population	501 €
Encours de dette / population	1 710,87 €
Dotation Globale de Fonctionnement / population	91,43 €
Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement du capital de la dette / recettes réelles de fonctionnement	86,07%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	38,48%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	131,50%
Taux d'épargne	21,27%
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	24,68%

11 - Effectifs de la Collectivité et dépenses de personnel

Au total, pour l'ensemble du budget principal et des budgets annexes, le montant de la masse salariale en 2022 s'élève **126 M€**. En face de ces dépenses la Métropole a encaissé 20,8M€ de recettes liées à la masse salariale mutualisée (agents transférés de la Ville de Montpellier à la Métropole et remboursés par la Ville à la Métropole dans le cadre des conventions de gestion).

Après un ralentissement des mutualisations entre la Ville et la Métropole, l'année 2022 est marquée par l'augmentation de l'effectif sur emploi permanent qui s'explique essentiellement par la création de nouveaux services communs dans le cadre de la réorganisation (pôle numérique et données, pôle moyens généraux, direction du protocole, etc.) avec le transfert de plus de 210 agents de la Ville de Montpellier.

Le nombre d'agents sur emplois permanents de Montpellier Méditerranée Métropole a connu une augmentation soutenue pour atteindre 2614 agents au 31 décembre 2022. Parmi ces agents, on comptait 2257 titulaires et stagiaires (86,3 %) et 357 agents non titulaires (13,7 %).

Enfin, l'année 2022 intègre la revalorisation du point d'indice à 3,5% décidé par l'Etat et l'impact des dispositions de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique avec notamment la mise en place du RIFSEEP en juillet 2022, ainsi que les créations de poste et les nouveaux recrutements liés aux priorités du mandat.

- BAILLARGUES
- BEAULIEU
- CASTELNAU-LE-LEZ
- CASTRIES
- CLAPIERS
- COURNONSEC
- COURNONTERRAL
- FABRÈGUES
- GRABELS
- JACOU
- JUVIGNAC
- LATTES
- LAVÉRUNE
- LE CRÈS
- MONTAUD
- MONTFERRIER-SUR-LEZ
- MONTPELLIER
- MURVIEL-LÈS-MONTPELLIER
- PÉROLS
- PIGNAN
- PRADES-LE-LEZ
- RESTINCLIÈRES
- SAINT-BRÈS
- SAINT-DRÉZÉRY
- SAINT GENIÈS DES MOURGUES
- SAINT GEORGES D'ORQUES
- SAINT JEAN DE VÉDAS
- SAUSSAN
- SUSSARGUES
- VENDARGUES
- VILLENEUVE-LÈS-MAGUELONE

Montpellier Méditerranée Métropole - Direction de la Communication - 04 67 13 60 00 - montpellier3m.fr

MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE
50, place Zeus - CS 39556 - 34961 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 13 60 00
Tramway 1, arrêts "Léon Blum" et "Place de l'Europe"
Tramway 4, arrêt "Place de l'Europe"

